

à lire

Saint-Michel-Archange

Le choix a été fait voici deux ans, lorsque débutèrent les négociations: pour les autorités de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange, l'annexion se fera avec Québec et non avec le regroupement des six municipalités de la Côte-de-Beauport.

page A-3

Sadate parle de paix

Le président Sadate a parlé de paix, hier devant son peuple, mais il n'a pas encore donné de réponse à l'appel du Conseil de sécurité pour un renouvellement du mandat de la force d'urgence des Nations-unies dans le Sinai.

page A-6

Vigilance

Il semble bien, pour le moment du moins, qu'il n'y ait pas de querelle en vue entre Ottawa et Québec, dans le secteur du Travail, mais le ministre Jean Cournoyeur invite à la vigilance.

page B-1

Air Canada

Témoignant de nouveau, hier, dans l'affaire des \$100,000 de "pot-de-vin" impliquant la société Air Canada, le président Yves Pratte a déclaré avoir eu l'impression que l'ancien vice-président Yves Ménard tentait de lui mentir.

page B-1

Remaniement

Selon un membre du bureau du premier ministre du Québec, M. Bourassa procéderait à un remaniement ministériel dans 10 jours.

page B-1

l'économie

• L'industrie de la motoneige a vécu ses beaux jours en Amérique. Le contraste entre cette ère de "Klondike" et la situation actuelle est tellement frappant, que seuls une dizaine de fabricants, au Canada et aux Etats-Unis, resteront dans le décor et qu'au Québec, seulement trois marques seront assemblées au cours des prochains mois. Jacques Dallaire dresse un tableau de la situation de cette industrie.

• La rive sud du Saint-Laurent, entre Québec et Rimouski, a été désignée pour les études préliminaires des spécialistes de l'Hydro-Québec qui recherchent des endroits susceptibles d'être favorables à l'implantation de centrales thermiques et nucléaires pour l'énergie de demain. Et deux noms retiennent l'attention: Sainte-Croix de Lotbinière et Montmagny.

• Les producteurs de lait du Québec ont créé un fonds spécial destiné à financer une campagne de publicité pour mettre un terme à la résistance des consommateurs qui boivent de moins en moins de lait depuis que le prix de celui-ci a augmenté à tous les six mois. Cette campagne coûtera \$750,000.

Cahier D

sommaire

A Québec aujourd'hui	C-10
Annonces classées	F-3 à F-11
Arts et lettres	C-10 et C-11
Bridge	F-10
Consommation	B-6
Décès	F-13
Economie-finances	D-1 à D-5
Feuilleton	F-9
Horoscope	F-11
Mot mystère	F-3
Mots croisés	F-6
Patron	F-7
Sport	C-1 à C-5
Télévision	C-12

météo

Il y aura des passages nuageux aujourd'hui à Québec et le temps sera ensoleillé dans l'Est de la province.

Détails page A-2



Le Soleil, André Belle-Isle

Feu rouge

Voyons mademoiselle, on ne traverse pas sur un feu rouge, dit en souriant l'agent Ronald Marquis (photo du haut). La jeune fille, à l'instar de nombreux autres piétons et automobilistes, n'avait pas remarqué qu'un système de signalisation lumineuse est en opération depuis hier matin au carrefour des rues Dorchester, de la Couronne et Côte d'Abraham, en face du Soleil, remplaçant le signal d'arrêt obligatoire pour les automobilistes montant la rue Dorchester et donnant priorité aux piétons. Par habitude, des automobilistes effectuent encore un arrêt à cet endroit même si le feu est vert. L'agent Marquis (photo du centre) demande à la demoiselle d'attendre le feu vert, lui indiquant (photo du bas) que le système lumineuse fonctionne exactement comme ceux qu'on peut voir plus bas, rue de la Couronne.

Roger Gagnon accusé de corruption Matière à procès contre deux députés libéraux

MONTREAL (PC) — Le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions de la paix, a décidé hier de citer à son examen volontaire l'urbaniste-conseil Roger Gagnon sous des accusations de corruption mettant en cause plusieurs fonctionnaires des municipalités d'East Angus et de Pointe-Gatineau.

impliquant plusieurs fonctionnaires des municipalités de East Angus et de Pointe-Gatineau. L'enquête fut confiée

par le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, au juge André (Suite à la page A6, 3e col.)

Des conclusions du juge, il se dégage en outre qu'il y a matière à procès dans les cas du député libéral de Saint-Henri à l'Assemblée nationale, M. Gérard Shanks, et du député libéral de Berthier-Maskinongé aux Communes, M. Antonio Yannakis, en raison des relations de ces parlementaires avec l'accusé.

La population sera fixée d'ici à deux jours au plus tard sur les autres accusations qui seront portées dans le cadre du dossier sur la corruption municipale.

C'est ce qu'a fait savoir, ce matin, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, par la voix d'un membre de son bureau à Québec.

Au terme de l'enquête préliminaire "sur différentes accusations de corruption dans les affaires municipales, de corruption des membres du Parlement du Canada et de la Législature du Québec et de fraude", le juge Rousseau a fixé au 8 septembre l'examen volontaire du prévenu.

L'urbaniste Roger Gagnon subira son procès sur une série d'accusations de corruption et de trafic d'influence

"United Aircraft" se refuse toujours à reprendre les 976

MONTREAL (PC) — Un mois après le dépôt du rapport du sous-ministre Gilles Laporte, la compagnie Pratt and Whitney, de Longueuil, n'est toujours pas prête à réembaucher les 976 grévistes qui désirent retourner au travail.

Par l'entremise du comité de recensement dirigé par Mgr Jean-Marie Lafontaine, la compagnie a offert de reprendre 357 syndiqués en deux mois et 40 de plus le mois suivant.

D'autre part, Pratt and Whitney est prête à s'engager, par écrit, à ne pas embaucher ailleurs que chez les grévistes jusqu'au premier juillet 1976.

En faisant son rapport à l'assemblée générale, hier soir, au local de la grève, le secrétaire-trésorier du local 510 des TUA, Jean-Marie Gonthier, a fait savoir que le comité de négociations retournerait chez le premier ministre (Suite à la page A6, 1re col.)

Un médicament contre le rhumatisme articulaire

LONDRES (AP) — Un spécialiste britannique affirme avoir découvert la cause et le remède de l'arthrite rhumatoïde (rhumatisme articulaire). L'une des maladies les plus déformantes au monde. On estime qu'à l'âge de 60 ans, les deux tiers des personnes en souffrent à divers degrés. Mais cette maladie peut frapper à tout âge.

Le Dr Roger Wyburn-Mason, médecin consultant aux hôpitaux Ealing et Hounslow, dans le secteur ouest de Londres, a déclaré dans une interview qu'il est convaincu que cette maladie est le résultat d'infections protozoaires.

Les protozoaires sont de minuscules animaux unicellulaires comme les amibes qui vivent en parasites dans les vaisseaux sanguins. Au nombre des maladies qu'ils provoquent, on trouve la malaria, la maladie du sommeil et la dysenterie.

Il a déclaré que le rhumatisme

articulaire pouvait être traité avec le médicament appelé Clotrimazole, qu'on utilise déjà avec succès pour soigner des infections protozoaires comme la malaria. Le médicament pourrait être administré par voie buccale à ceux qui souffrent de rhumatisme articulaire.

Le Dr Wyburn-Mason a fait part de ses découvertes au neuvième Congrès international de chimiothérapie qui s'est terminé à Londres samedi dernier. Son auditoire composé de spécialistes en médecine l'a chaleureusement applaudi.

"J'ai toujours pensé que le rhumatisme articulaire était une infection protozoaire", a-t-il dit. "Les gens qui souffrent de cette maladie développent une substance dans leur sang connue sous le nom de facteur rhumatoïde ou FR."

"Dans mes examens de patients atteints de maladies protozoaires com-

me l'hépatite infectieuse, des infections bactériennes du cœur et de la lèpre, j'ai trouvé ce facteur FR présent, bien qu'il n'y ait pas de rhumatisme articulaire", a-t-il dit.

"J'en ai donc déduit que ce facteur FR était produit dans les deux cas comme mécanisme de défense contre le même type d'infection".

La démarche suivante du médecin a donc été de traiter le rhumatisme articulaire avec du Clotrimazole.

"Le résultat a été fantastique, a-t-il dit. Dans certains cas, les symptômes du rhumatisme articulaire ont disparu en moins de trois jours.

"On a constaté qu'il fallait poursuivre le traitement pendant huit à dix semaines pour faire disparaître complètement la maladie. Des examens de routine effectués 15 mois plus tard ont révélé que les patients étaient toujours débarrassés de leur rhumatisme articulaire".

Bientôt \$0.90 la douzaine d'oeufs

OTTAWA (d'après PC et UPI) — La douzaine d'oeufs coûtera vraisemblablement dix cents de plus dans un proche avenir au Québec.

C'est ce qui se dégage des chiffres révélés, hier, par le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, au cours d'une conférence de presse.

Aux termes d'une formule mise de l'avant par le ministre visant à assurer aux producteurs d'oeufs canadiens une marge de profit équitable, soit dix pour cent, la douzaine d'oeufs québécoise de grosseur "gros" de Catégorie "A" passera de 78.25 cents au prix moyen de 89.35 cents.

La hausse sera imposée graduellement selon la nouvelle formule de fixation des prix administrée par l'Office canadien de commercialisation des oeufs avant d'en arriver à un prix national.

Les provinces de l'Ontario et du Manitoba sont également touchées par l'adoption de la nouvelle formule, et ce sont également des hausses de dix cents qui surviendront vraisemblablement.

La nouvelle formule ne touchera que les oeufs de catégorie "A" gros.

M. Whelan a émis l'espoir que la nouvelle formule viendra solutionner les principaux problèmes de commercialisation des oeufs, soit notamment la surproduction, pour autant bien entendu que les provinces respectent les quotas.

"Sinon, ce sera, la prochaine fois, ma dernière conférence de presse au sujet de l'Occo", a laissé tomber le ministre. La nouvelle formule prévoit un mécanisme d'appel de la part des consommateurs ou des producteurs

devant le Conseil de commercialisation des produits agricoles.

475 millions

La production annuelle d'oeufs tourne autour de 475 millions de douzaines au Canada. Soixante-quinze pour cent de ce nombre sont considérés comme étant de catégorie "gros".

M. Whelan a laissé entendre que les prix des producteurs des provinces atlantiques et de la Colombie-Britannique pourraient être trop élevés, précisant qu'il est possible qu'ils doivent faire face à une baisse le cas échéant. Toutefois, s'ils devaient obtenir une hausse de façon à leur assurer une marge suffisante de profit, il est probable que cette augmentation ne sera pas aussi importante que celle qui sera accordée aux producteurs du centre du Canada.

Selon des chiffres recueillis un peu plus tôt ce mois-ci, les producteurs de Terre-Neuve obtenaient 77 cents pour une douzaine d'oeufs de catégorie "A" cependant que le consommateur déboursait \$1.01, soit un écart de 24 cents. Au Manitoba, par exemple, le prix du producteur était de 53.5 cents et il en coûtait 76 cents au consommateur, soit un écart de 22.5.

Les prix moyens pour les autres provinces, avec entre parenthèses le prix payé par le consommateur, étaient entretemps: Nouvelle-Ecosse 73 (94); Nouveau-Brunswick 73 (83.5); Ile-du-Prince-Edouard 72 (83); Québec 57(78.25); Ontario 56 (79.5); Saskatchewan 61 (80); Alberta 67 (84.5); et Colombie-Britannique 72.5 (91.5).

Oeufs américains

Le ministre de l'Agriculture a dit par ailleurs que les importations

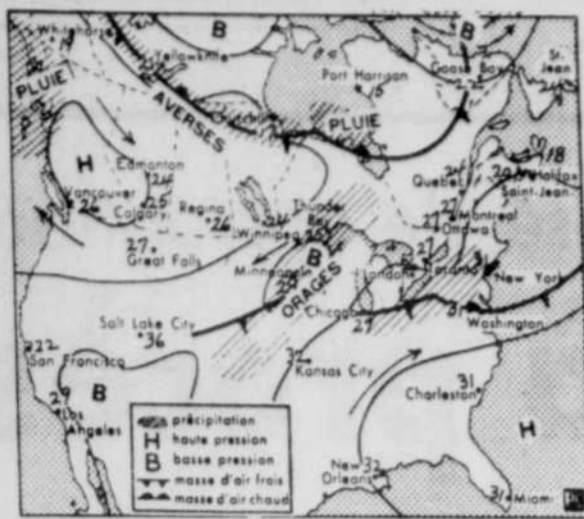
d'oeufs américains continueraient d'être limitées pour assurer l'efficacité du nouveau système national de fixation des prix.

M. Whelan a nié, en outre, que les contingents d'importation quand ils ont un système d'approvisionnement.

Il a expliqué que l'Occo ayant jugé qu'il était nécessaire de maintenir les approvisionnements légèrement au-dessus des besoins, les contingents ont été fixés, le 4 juillet, et ne contiennent pas à l'entente du GATT.

Le ministre de l'Agriculture a dit que la Canada ne devait pas attendre, au moment où les Etats-Unis ont eu des problèmes quant au commerce des oeufs, que les producteurs américains exportent leurs difficultés au Canada.

la météo



Il y a bien quelques possibilités d'averses aujourd'hui, mais la majeure partie de la journée devrait être ensoleillée. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums tandis que les autres renseignements sont valables jusqu'à midi.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Outaouais, Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: passages nuageux et possibilité d'averses en matinée. Généralement ensoleillé en après-midi. Maximum 24 à 27. Aperçu pour demain: possibilité d'une averse.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 23. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Haute-Mauricie: passages nuageux, surtout en matinée. Maximum 23. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Sept-Îles, Baie-Comeau, Rimouski et Gaspésie: généralement ensoleillé. Maximum 20. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	12	24
Edmonton	10	20
Calgary	10	19
Saskatoon	10	24
Regina	15	26
Winnipeg	13	22
Churchill	4	15
Sudbury	12	26
Ottawa	15	28
Toronto	17	26
Montréal	15	27
Québec	13	26
Fredericton	15	27
Saint-Jean, N.-B.	11	22
Moncton	16	26
Halifax	13	24
Charlottetown	18	25
Saint-Jean, T.-N.	19	28
Boston	21	29
Chicago	19	32
Detroit	14	30
Los Angeles	17	29
Miami	24	31
Nouv.-Orléans	22	31
New York	21	29
San Francisco	13	22
Washington	25	31

la page d'histoire

Par la Presse Canadienne
Le mercredi, 23 juillet 1975

L'armée égyptienne se soulève sous le commandement du major-général Mohammed Naguib et oblige le roi Farouk à abdiquer trois jours plus tard, il y a 23 ans — en 1952.

1821 — La Compagnie de Londres octroie une constitution écrite à la colonie de Virginie.

1873 — Fort Erié et Glencoe, en Ontario, sont reliées par un chemin de fer.

1929 — Le président Hoover déclare en vigueur le pacte Kellogg-Briand, négocié en 1928, renonçant à la guerre comme instrument politique.

1944 — La 1ère Armée canadienne agit pour la première fois en tant qu'unité autonome, en Normandie.

1962 — Un accord sur la loi sur l'assurance-maladie met fin à la querelle entre le gouvernement de la Saskatchewan et les médecins de cette province.

soleil

marée

JEUDI			JEUDI		
Lever	Coucher	Durée	Basse Haute	2h05 7h05	Basse Haute
4.14	19.28	15.14			14h50 19h30

Le meurtre de J.-C. Lebel à la veille d'être résolu

par Robert MALTAIS

Par l'arrestation, encore toute fraîche, de deux nouveaux suspects, la Sûreté du Québec est peut-être à la veille de résoudre pour de bon le meurtre de Jean-Claude Lebel, survenu le 16 juin au cours d'une fusillade sur le terrain de stationnement du bistrot Normandie, à Saint-Émile.

Gerry Denis, âgé de 20 ans, domicilié au Village de l'Anse, à Québec, et Michel Vaugeois, âgé de 30 ans, également de Québec, sont détenus depuis peu par la SQ, sous mandat du coroner Drouin.

C'est en fin de semaine dernière que Denis était arrêté à son appartement du Village de l'Anse tandis que Vaugeois a été appréhendé, vers 11h hier, dans la vieille capitale.

Un règlement de compte pour une histoire de drogue aurait été à l'origine de la fusillade meurtrière du 16 juin, au cours de laquelle Lebel perdit la vie et où quatre autres personnes se firent blessées, dont une grièvement.

Rappelons que vers 2h15 de la nuit, deux individus,

armés d'une mitraillette et d'un fusil, avaient ouvert le feu en direction de trois personnes à l'extérieur du bistrot alors qu'ils s'apprêtaient à monter à bord de l'automobile de Gaston Rhéaume, propriétaire du restaurant Normandie.

La victime de la fusillade, Jean-Claude Lebel, était alors accompagnée des frè-

res Denis et Jean-Paul Ratté sur qui les deux "gunmen" ont fait feu.

L'un des deux frères Ratté avait été sérieusement atteint à la poitrine, et on avait dû l'opérer d'urgence à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, de Québec.

C'est le trio qui faisait visiblement l'objet du régle-

ment de compte même si trois victimes innocentes avaient été blessées, sans doute par des balles perdues, au cours de la fusillade.

Au lendemain de ces événements, un suspect, André Graveline, avait été détenu sous mandat du coroner. Toutefois, peu de temps après, il recouvrait la liberté sous caution.

bureau et entrepôt A LOUER

COIN DE LA COURONNE ET FLEURIE

4.258 pieds de plancher pouvant servir comme espace de bureaux ou autres. \$2.80 p.c.
10.412 pieds pour entrepôt ou autre (sur 2 étages) \$2.40 p.c., comprenant 1 garage double pour autos, plus un terrain de stationnement d'une superficie d'environ 1.200 pieds carrés.

Aussi rue Fleurie, 540 p.c. pouvant servir de bureau ou salle d'échantillons. Prix \$400 par mois.

Libre immédiatement. Visible sur rendez-vous du lundi au vendredi inclusivement, de 9h.00 a.m. à 4h. p.m.

S'adresser à Roger Tremblay

LE SOLEIL

Québec, P.Q. — Tél.: 647-3241



VALEUR MAXIMUM D'ÉCHANGE
SUR VOS MEUBLES ACTUELS
SERVICE GRATUIT D'ÉVALUATION À DOMICILE
COMPOSEZ 837-8821

GRAND BALAYAGE DES PRIX

G.J. Lemieux combat l'inflation



MOBILIER DE CHAMBRE

3 morceaux

\$349⁰⁰



MOBILIER DE CUISINE COLONIAL

5 mcs, table ouverte 3' x 4' x 5'

PRIX TRÈS SPÉCIAL

\$199⁰⁰



CUISINIÈRE

MOFFAT

Modèle MSM 3025

Four à minuterie automatique, 2 grands éléments de luxe de 8".

\$199⁰⁰ AVEC ÉCHANGE



Écoulement de matelas

et sommiers-caisses

AU PRIX COUTANT

Une tâche macabre

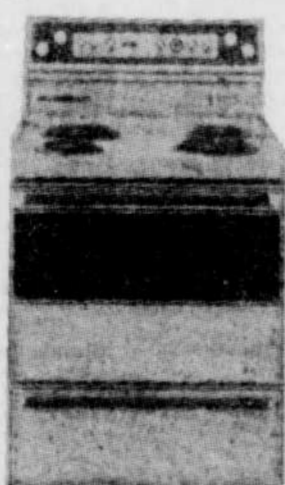
ANNONCE

FAITES DISPARAITRE DE VOTRE VISAGE LES TRACES DU TEMPS

AUSTIN (PC) — Parce qu'il était impossible de rejoindre le curé et le fossoyeur de la paroisse d'Austin, près de Magog, un père bénédictin a dû prononcer l'oraison funèbre d'une fillette de deux ans, Hélène Proulx, morte des suites d'un accident dimanche et les deux frères de la victime, Roger, 17 ans, et Jean, 14 ans, ont dû creuser eux-mêmes la fosse dans laquelle a été déposé le corps de leur jeune soeur.

Il appert que le curé de la paroisse était absent pour des raisons inconnues et que le fossoyeur était parti en vacances.

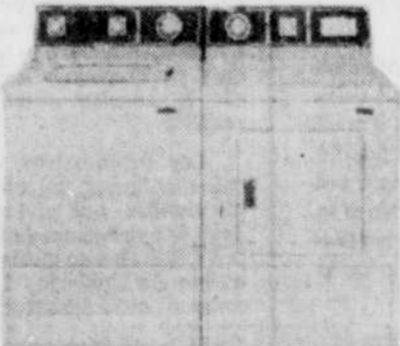
Lorsque les minuscules tissus sous-cutanés se déshydratent, les cellules se rétractent et forment à la surface de l'épiderme de petites rides. L'application, deux fois par jour, de la lotion hydratante 2nd Début ranime ces cellules, les rides disparaissent et votre peau faciale redevient lisse et d'apparence jeune. Voilà pourquoi 2nd Début est la lotion la plus efficace pour votre peau. Vous trouverez maintenant chez votre pharmacien ou aux comptoirs de cosmétiques des grands magasins deux lotions 2nd Début: une avec CEF 600 et une avec CEF 1200 à double action.



CUISINIÈRE ROY

ACTION NETTOYANTE

\$349⁰⁰ avec échange



LAVEUSE-SECHEUSE

Ces deux machines, dérivées des modèles Neptune et Trident, ont chacune un filtre à charpie facile à nettoyer; le tableau de commandes est détachable ainsi que le dessus pour faciliter les travaux d'entretien.

L'ENSEMBLE

\$499⁰⁰



GEMINI M11-206

TELE- VISEUR 20"

\$169⁰⁰

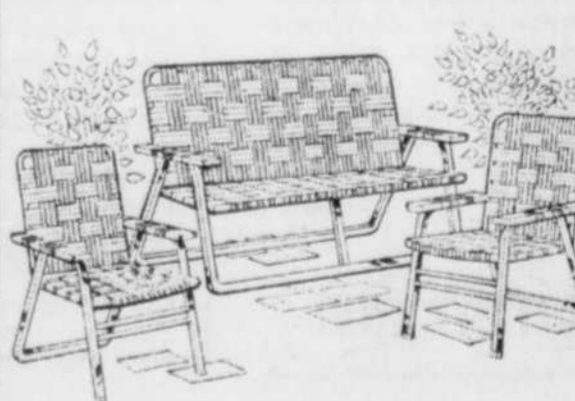
TELECOULEUR 26"

100% transistor



SERVICE EN SUS

\$599⁰⁰



Liquidation de meubles d'été

AU PRIX COUTANT

ANGLAIS ESPAGNOL-FRANCAIS-ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$75.

A PARTIR DE

Ces cours sont ouverts aux adultes et aux adolescents. Enseignement par groupes de 3 à 4 élèves.

ETE 1975

*Incluant: frais d'inscription, livres et autres.

Reconnue par le Ministère de l'Éducation Permis no 069552 (culture nouvelle)

LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS
500 E., Grande-Allée, 4e étage - 529-0331

gJlemieux prestige

Plusieurs autres spéciaux dans tout le magasin

15, RUE ST-LOUIS, LÉVIS, 837-8821

Conditions faciles de paiement — Aucun comptant exigé — Charge et Master Charge acceptées.

Partir en voilier pour trouver la liberté

par Anne-Marie VOISARD

Ils sont jeunes.

Le travail ne leur fait pas peur et, depuis les six ans que ça dure, ils ont su prouver leur ténacité.

Même ceux qui les connaissent sont étonnés par leur volonté de réussir. Certains se demandent s'ils ne sont pas un peu trop téméraires. D'autres, au contraire, les encouragent parce que "qui risque rien, n'a rien"...et puis, ils sont maintenant si près du but.

Ils n'ont aucune envie de faire

carrière, pas plus qu'ils ne pensent à faire de l'argent. Leur ambition se situe à un autre niveau.

L'important pour Marc Paquet, Odette Dubé, Clémence et Raymond Antcil, c'est LA LIBERTÉ. Et pour eux, le symbole de cette liberté s'incarne dans le voilier qu'ils ont eux-mêmes construit au cours des six dernières années et sur lequel ils s'apprentent maintenant à partir.

Nous sommes allés les rencontrer ces jours derniers au quai de Saint-Jean-Port-Joli, situé à l'embouchure de la rivière Trois-

Saumons. Clémence faisait le ménage sur le pont du bateau pendant que les deux hommes étaient occupés à mettre au point une pièce du moteur. Odette, la femme de Raymond, a rejoint le groupe quelques moments plus tard en compagnie de Julie, âgée de deux ans, qui fera aussi partie du voyage.

Un beau bateau

Le bateau, disons-le tout de suite, est impressionnant, non pas tant par ses dimensions (37½ pieds de longueur sur 11 pieds environ de largeur), mais par sa beauté. C'est

un beau voilier, beaucoup plus beau sans doute que ceux qui font l'envie de Marc Paquet au moment où, presque adolescent, il allait chez les parents d'un copain qui avait un chalet au bord du fleuve.

"Un jour, c'est moi qui vais partir!", disait-il alors à ses amis. Et, il a eu raison.

Pour les trois autres, le goût de la mer s'explique encore plus facilement. Odette vient de Saint-Jean-Port-Joli. Elle y a pris son métier, la sculpture sur bois. Elle y a pris aussi cette soif des horizons sans limites.

Quant à Clémence et à Raymond Antcil — le frère et la sœur —, il aurait fallu qu'ils soient presque dénaturés pour ne pas aimer la mer. Chez leurs parents, qui habitent Saint-Jean-Port-Joli, la fenêtre de la cuisine donne sur la mer. Le père, M. Eustache Antcil, garde ses jumelles à portée de la main...pour être certain de pouvoir bien identifier tous les bateaux qui passent. Il a lui-même son propre bateau (un yacht sur lequel il a installé des voiles) et prend plaisir à aller tous les jours au quai.

Six ans d'efforts

Pas étonnant que ce soit chez les Antcil que le "Goulvent" — c'est le nom du voilier — ait vu le jour. Depuis six ans, tout le monde y a donné sans compter temps et argent.

Au début, c'est-à-dire durant les cinq premières années, on ne travaillait à la construction du bateau que les fins de semaine et pendant les moments de loisir. Pendant le reste du temps, Clémence enseignait, Odette sculptait, tandis que Raymond travaillait chez un ébéniste et que Marc mettait en pratique ses études en architecture.

Fondamentalement, il s'agissait de ramasser de l'argent pour poursuivre la construction du bateau. Inutile de dire que toutes les économies du groupe y sont passées...même si l'on n'a jamais payé un sou de main-d'oeuvre.

Tout le bois utilisé sur le bateau est de l'acajou. "C'est celui qui résiste le mieux à l'humidité", explique Clémence.

Ce souci du pratique ou du fonctionnel n'enlève évidemment rien à la beauté. Au niveau de l'aménagement intérieur, l'acajou apporte une élégance qui n'est pas non plus étrangère, il est vrai, aux connaissances que Marc a acquises en architecture.

Pour la coque du bateau, on a suivi un plan — le moment n'était sans doute pas choisi pour se lancer dans la fantaisie...d'autant plus que personne du groupe ne possédait de connaissances sérieuses au niveau maritime.

On avait bien fait quelques petits voyages ici et là sur le fleuve avec des amis propriétaires d'un voilier, mais sans plus.

Evidemment, depuis le temps, on a eu l'occasion de se documenter, de monter une bibliothèque. Et puis, le bateau flotte!

Un nouveau départ

Il y a un mois, quand le moment fut venu de déplacer le bateau du hangar où on l'avait construit, chez les Antcil, pour le mettre enfin à l'eau, le tout Saint-Jean-Port-Joli était là.

"Pour nous, c'était un grand jour. J'avais peur. Je n'osais pas regarder", dit Clémence.

Pourtant, tout s'est bien passé...comme tout se passera sans doute aussi bien quand, dans quelques semaines, le bateau, toutes voiles levées, partira pour de bon vers les Antilles. C'est là que, dans une première étape, Marc, Clémence, Odette et Raymond espèrent passer le prochain hiver.

Pour eux, c'est le début de la liberté.

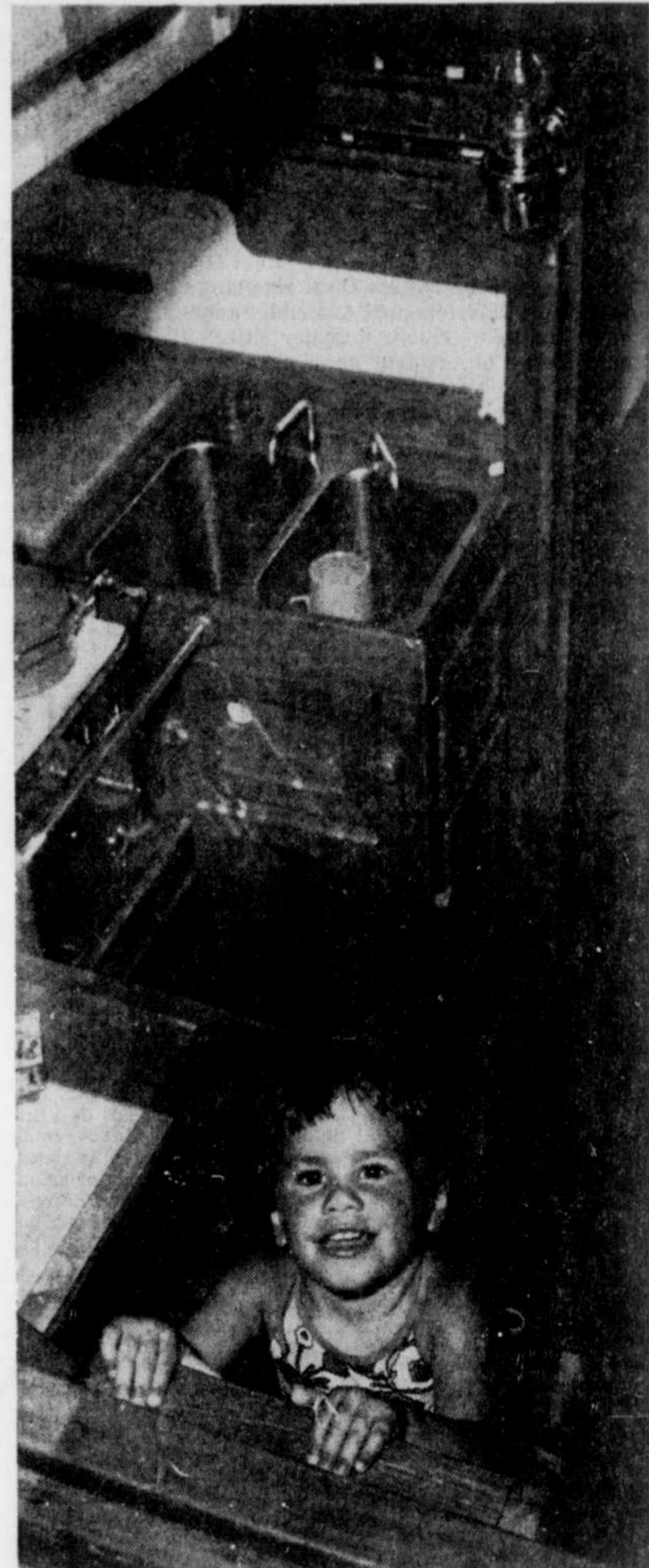
Fait significatif, ils n'ont même pas de radio émetteur et ils n'en voient pas la nécessité. Un simple récepteur — comme on a souvent dans nos maisons — leur suffit.

"Sinon, c'est comme le téléphone"...et si on part, c'est qu'on veut la paix", avoue Marc.

Et la petite Julie qui court tout le temps se frotte bien, elle, qu'il y ait ou non un poste émetteur. "Mais, le bateau ce n'est pas bien grand. Et puis, sur le pont, ils vont être obligés de l'attacher. J'ai peur, nous confie sa grand-mère, qu'elle manque de liberté."



Six longues années de travail et que d'efforts! Mais le grand jour approche et dans quelques semaines le "Goulvent" partira pour de bon pour les Antilles. Pour Odette Dubé (à l'arrière-plan), Clémence et Raymond Antcil, le frère et la sœur, et Marc Paquet (au premier plan), il est le symbole d'une liberté chèrement acquise.



La petite Julie semble avoir énormément de plaisir mais quand elle montera sur le pont il faudra l'attacher. Une surveillance de tous les instants!

Saint-Michel-Archange a déjà choisi Québec

par Louise PICARD

Pour les autorités de la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-Archange, le choix d'une annexion de ce territoire à celui de la ville

de Québec a été fait il y a deux ans, lorsque furent entamées les négociations.

Cette précision fut apportée, hier, au cours d'un entretien téléphonique avec un

porte-parole du Conseil général des Soeurs de la Charité de Québec. Ce conseil joue le rôle de conseil municipal de la municipalité paroissiale de Saint-Michel-Archange.

Rappelons que le règlement décrétant l'annexion de ce territoire à la ville de Québec était adopté, lundi, en première lecture, par le conseil municipal de Québec.

La ville, de par sa charte, a le droit d'annexer toute municipalité qui y consent et l'annexion de Saint-Michel-Archange n'est plus qu'une question de temps.

Dans la dernière édition du rapport Hawey, publiée en mai dernier, il est clairement mentionné que la municipalité de Saint-Michel-Archange n'a rien à retirer du regroupement aux six municipalités de l'est, sur la côte de Beauport, tel qu'il est souhaité par le maire-député de Montmorency, M. Marcel Bédard.

"Au contraire, un tel regroupement serait désavantageux pour nous, souligne le porte-parole de la municipalité de Saint-Michel-Archange. Les services d'eau et de protection contre l'incendie offerts par la ville de Québec sont, pour Saint-Michel-Archange, qui regroupe des immeubles d'une valeur de \$80 millions, un attrait indéniable."

Un autre attrait, qui n'est pas étranger aux nombreux débats engagés à ce sujet par le maire de Québec et celui de Beauport, est celui du pouvoir de taxation de \$300,000 par année relié à cette annexion. Ces taxes seraient, pour la première année, de près d'un million, à cause des arrrages de répartition de taxes sur les ventes provinciales se chiffrant par plus de \$600,000.

Selon le Bureau de la sta-

tistique du Québec, la population de la municipalité de Saint-Michel-Archange était de 3,150 au 1er juin 1974.

Parmi les dispositions prévues dans le règlement d'annexion, la corporation "Hôpital Saint-Michel-Archange" et la corporation "Les Soeurs de la Charité de Québec" s'engagent à céder à la ville de Québec l'emprise actuelle de la rue d'Estimauville, à partir de la Canardière jusqu'à la ligne des lots situés au sud de la rue Evangéline.

De plus, les corporations religieuses et hospitalières actuelles ou futures ou leurs successeurs ne pourront être imposés pour des services qui leur seront effectivement fournis par la ville, à l'exception du service connu sous le nom de "service des pères".

La ville s'engage, en outre, à imposer comme bien foncier non imposable, à toutes

fins que de droit, les terrains exploités comme ferme par la corporation "Les Soeurs de la Charité de Québec".

Enfin, la ville s'engage à présenter, dans les 45 jours précédant la date de l'annexion, un plan général d'urbanisme et de zonage qui devra être préparé en collaboration avec les représentants de la municipalité de Saint-Michel-Archange ainsi que par les représentants dûment autorisés des corporations propriétaires et approuvé par la Commission d'urbanisme de la ville de Québec.

Un référendum sur la fusion ne sera pas nécessaire à Courville

par Yves BERNIER

De la centaine de citoyens réunis, hier soir, au centre des loisirs de Courville, un seul a manifesté son désir de voir se tenir un référendum sur le projet de fusion des municipalités de la région.

Le conseil municipal, dirigé par le maire Roger Labbé, avait convoqué cette réunion pour informer les citoyens du projet de fusion des six municipalités avoisinantes (Villeneuve, Beauport, Saint-Michel-Archange, Saint-Thérèse-de-Lisieux,

Montmorency et Courville). Des représentants de la firme Fortier, Hawey étaient présents pour expliquer le projet qu'ils ont préparé et qui a déjà été approuvé par le conseil de Courville.

M. Roger Labbé a précisé que le conseil municipal favorisait cette fusion, à cause des avantages que Courville retirerait de ce regroupement régional.

"Si la fusion se réalise, l'évaluation municipale baissera de \$1.29 du \$100, le 1er janvier 1975". Evidemment, a

expliqué le maire, cette évaluation peut être augmentée au 1er janvier 1976, mais immédiatement, les citoyens de Courville y retireraient un certain avantage.

De plus, dans les municipalités avoisinantes, seulement 17 pour 100 de leur rôle d'évaluation n'est pas imposable, tandis qu'à Courville, c'est 33 pour 100. Enfin, la taxe sur les ventes ne rapporte que \$24 par tête, à Courville, alors qu'à Giffard, tout près, cette taxe rapporte \$43.

Pour M. Labbé, et le conseil, ces désavantages seraient répartis entre les six municipalités regroupées, les dépenses étant partagées sur l'ensemble du territoire.

Comme à Beauport, qui tenait sa réunion d'information lundi soir, le conseil de Courville a souligné, hier soir, que l'adhésion de Saint-Michel-Archange au plan de fusion est capitale, ce qui apporterait des revenus importants à la nouvelle ville issue du regroupement sur la Côte-de-Beauport.

RECHERCHONS
Un livre sur le tissage écrit par M. Oscar Bériou
Communiquer avec:
Christiane Blanchet
366, 47e Rue ouest
Charlesbourg, Qué.

Service d'Optique Elite Itée
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec
Place Laurier, Ste Foy 653 8396
2, Édifice Place Québec 529 5883
Gare Centrale d'autobus 529 4655
1050, St-Jean, Québec 692 2292

l'éditorial

Pas de congrès, pas d'OLP

En demandant de reporter à plus tard la conférence de l'Onu sur la prévention du crime, qui devait se tenir à Toronto en septembre prochain, le gouvernement canadien n'a pas éludé ses responsabilités comme beaucoup voudront l'affirmer. Il a voulu, comme l'a souligné, lundi, le ministre Allan MacEachen, éviter toute démarche qui, dans le climat d'extrême tension qui agite actuellement le Moyen-Orient, aurait pu mettre en cause son adhésion de longue date aux principes fondamentaux de l'organisme international.

Lorsqu'il y a cinq ans, à Kyoto, le Canada a proposé que le prochain congrès sur la prévention du crime soit tenu à Toronto, il ne pouvait prévoir que des observateurs de l'Organisation pour la libération de la Palestine allaient être invités à assister à ces assises. On se rappellera qu'en novembre 1974, lorsque l'Assemblée générale de l'Onu avait résolu d'inviter l'OLP à assister, à titre d'observateur permanent, à ses sessions, aux conférences tenues sous ses auspices ou à celles parrainées par d'autres organismes des Nations unies, le Canada avait marqué sa dissidence sous le motif que des facteurs politiques non pertinents aux sujets en cause pouvaient surgir des positions en cause.

Or, en avisant le Canada que l'OLP avait été invitée au congrès de Toronto, l'Onu mettait

celui-ci dans l'obligation de trancher un problème fort délicat et fort explosif, à savoir d'admettre au pays des individus représentant un organisme que beaucoup considèrent comme indésirable et même terroriste. Coïncé littéralement entre la nécessité de maintenir sa position neutraliste à l'égard des problèmes du Moyen-Orient et de prévenir que surviennent au pays des troubles graves qui eussent pu contaminer le Congrès lui-même, le gouvernement canadien a conclu à l'inefficacité probable d'une réunion en septembre et aussi à celle de la reporter à plus tard, dans l'espoir que, dans l'intervalle, la situation puisse être améliorée entre les pays concernés.

Les Arabes ne sont évidemment pas contents. Il en est de même de certaines factions politiques qui auraient aimé que le Canada prenne une position plus déterminée qui aurait, de toute façon, suscité les mêmes mécontentements. D'autant plus qu'un élément nouveau vient de s'ajouter aux craintes qu'entretenait le Canada au sujet de la détérioration du climat qu'aurait pu essayer le congrès de Toronto. Il y a quelques temps, en effet, quelque 40 pays arabes réunis en Arabie Saoudite, ont résolu de demander de retirer à Israël son droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale des Nations unies, ce que l'organisme devra décider à l'automne.

Or, le Canada a déjà clairement manifesté l'intention de s'opposer à toute tentative de ce genre, qu'il s'agisse d'Israël ou de tout autre état et de tenter ainsi d'éliminer une des causes de l'instabilité au Moyen-Orient. Il ne faut donc pas croire qu'en demandant de reporter à un moment plus propice la tenue d'un congrès qu'il juge d'ailleurs impossible de tenir nulle part ailleurs, en raison du climat peu propice aux échanges objectifs, le Canada maintient son invitation, ne se déleste pas de ses responsabilités à cet égard mais désire en assumer de nouvelles, soit celles de s'efforcer, dans l'intervalle, par voie diplomatique unilatérale ou bilatérale, de participer à l'amélioration de la situation politique au Moyen-Orient et de prendre part à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'Onu, dont le sort peut être mis en jeu, à cette occasion.

Quelles que soient les accusations portées contre lui, le Canada se devait de décider de son propre chef de l'opportunité de sacrifier à des "troubles graves pouvant survenir au pays", la tenue d'une conférence internationale dont il n'a pas été sans devoir suspecter le climat dans lequel elle risquait de se dérouler, surtout après avoir été avisé que des membres de l'OLP y avaient été invités. Il ne s'agissait pas de prendre parti pour ou contre un tel organisme mais de prévoir le plus sagement possible que

sa présence put contribuer à dégrader le climat des assises du congrès projeté, compte tenu que, depuis quelques années, de graves dissensions ont marqué plusieurs conférences internationales à cause, précisément, de l'introduction dans leurs débats d'éléments politiques non pertinents aux sujets traités.

Quoi qu'il en soit, il faut objectivement prendre pour acquis que la décision d'Ottawa est la bonne et qu'elle servira à promouvoir pour un avenir prochain un climat différent permettant des garanties plus raisonnables de succès pour ce congrès. Devant la propagande haineuse diffusée contre l'OLP, depuis l'annonce de leur éventuelle venue, le Canada se serait littéralement mis les pieds dans les plats en se rendant à une décision susceptible de provoquer de regrettables affrontements non seulement nationaux mais internationaux. Or, la pression est actuellement trop forte pour qu'un quelconque pays, qui manifeste d'autre part un pacifisme incontestable, puisse prendre une telle responsabilité. Ce n'est pas là une "honteuse soumission aux forces sionistes", comme l'a déclaré le président égyptien de la Fédération canado-arabe, mais la détermination de maintenir une position objective et équilibrée sur le conflit lancinant du Moyen-Orient.

Paul LACHANCE

Un résidu européen ambigu

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) n'a pas pu s'en tirer autrement que par une déclaration ambiguë qui laisse la porte ouverte à de multiples interprétations destinées à satisfaire à priori les deux blocs antagonistes. Mais Genève préparait Helsinki et contrairement au pessimisme du mois dernier, c'est sous un certain signe d'optimisme que les trente-cinq pays représentés à Genève se rencontreront au plus haut niveau, à la fin du mois, dans la capitale de la Finlande.

Il ne faut cependant pas s'illusionner, il reste un résidu ambigu et il ne faut pas penser que ce congrès de Helsinki va marquer le destin de l'Europe une fois pour toutes. En fait, les négociations qui ont duré deux ans à Genève ont abouti à une déclaration solennelle qui consacre la division de l'Europe selon les frontières territoriales dessinées dans l'Est après la seconde Guerre mondiale. Depuis trente ans, l'Allemagne est divisée et Helsinki viendra confirmer cette division, encore que Bonn ait réussi à faire ajouter que "les frontières pourront être modifiées dans le respect du droit international par des moyens pacifiques et au terme d'accords."

Cela laisse supposer que l'Allemagne pense un jour retrouver son unité. Toutefois avant la fin de la conférence de Genève, au début de juin, Moscou et Berlin-Est ont mis les points sur les "i", pendant qu'une nouvelle polémique sur le statut de Berlin risquait de renaitre. Les Russes et les Allemands de l'Est n'acceptaient pas la version occidentale du statut de Berlin, selon laquelle les deux parties de la ville relevaient d'une administration quadripartite. Les Russes et les Allemands de l'Est interprètent le pacte de 1972 comme affectant uniquement le statut de la partie occidentale de Berlin. Cela revient à dire que l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ne parlent pas le même langage à ce sujet.

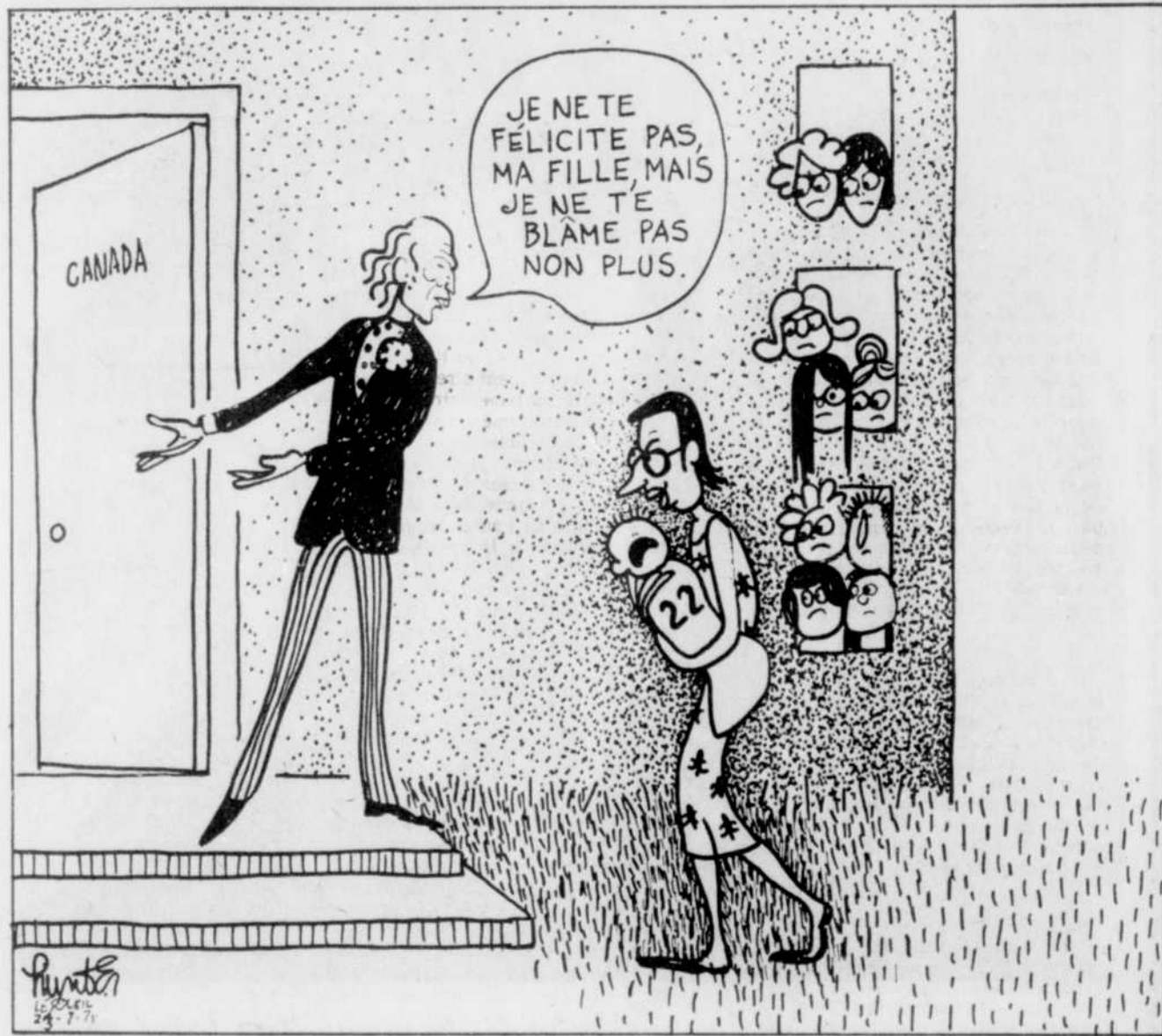
Néanmoins, l'acte final de Helsinki ne remettra pas ces divergences en lumière. La solution européenne adoptée tiendra surtout compte de la détente qu'on a définie à Genève, comme la paix dans le temps de la Société des Nations, à savoir qu'elle est une "création continue". La détente, surtout l'oeuvre des deux super-Grands américain et soviétique, veut être durable. Le symbole du voyage spatial Apollo-Soyouz, le shake-hand américano-soviétique

au-dessus de l'Allemagne entrent dans cette sorte de consécration de la détente européenne, patronnée par Moscou et Washington.

On a d'ailleurs déjà comparé la prochaine conférence de Helsinki au congrès de Vienne de 1815. Cependant, les différences sont considérables. Si le ton en était donné par l'Autriche et Metternich et si l'Allemagne était bénéficiaire de l'Empire austro-hongrois naissant, aujourd'hui, c'est évidemment Moscou qui exerce la pression. Le Congrès de Vienne, la Sainte-Alliance et le traité de Paris créaient une nouvelle Europe; l'Autriche était la puissance dominante et la Confédération germanique remplaçait le Saint-Empire.

Trente-huit pays étaient concernés. La Prusse sortait grande des guerres napoléoniennes et s'installait sur la rive gauche du Rhin. Londres se faisait céder l'Afrique du sud par la Hollande et instituait une union personnelle avec la Bavière. Napoléon (ou Bonaparte), qui avait fait les guerres d'Italie pour soi-disant la libérer de l'Autriche, voyait son action s'annuler et tout revenait au même point ou presque.

A. TREMBLAY



l'opinion des lecteurs

Conflit à Télé-4: DeBlois donne son point de vue

M. le rédacteur en chef,

Il y a quelques années, paraît-il, les citoyens du Québec devaient obligatoirement appartenir et suivre aveuglément tout ce qu'enseignait alors l'Eglise catholique sans qu'ils risquaient d'être mis au ban de la société voire d'être excommuniés.

Par un curieux retour de l'histoire, certains dirigeants syndicaux semblent maintenant vouloir prendre le relais de l'Eglise sur ce terrain.

Le cas Desmarais

Un exemple typique de cette nouvelle "démocratie" me paraît être le comportement actuel d'un certain "establishment" syndical sur la question entourant le congédiement puis la mutation de tâches du journaliste Jacques Desmarais de Télé-Capitale, à Québec.

Ayant en cela une attitude rigoureusement identique à celle de tous mes collègues syndicaux de Télé-Capitale, il m'apparaissait relever de la plus élémentaire justice que la partie patronale justifie ce qui était alors le congédiement pur et simple d'un collègue syndiqué qui venait de compléter cinq années de travail comme reporter à cette station de télévision. Même si on se plaît à l'oublier en certains milieux, il y a toujours eu la plus entière unanimité chez les salariés syndiqués de Télé-4 sur cette question essentielle.

A cette fin, notre convention collective de travail prévoit les mécanismes habituels de grief et d'arbitrage, procédures qui peuvent être accélérées lors de certaines situations. Malheureusement, dans l'émotivité et la passion qui entouraient toute cette question à la mi-juin, ce recours fut rapidement écarté.

L'ensemble de mes collègues du Service des nouvelles qui voulaient, lors d'une assemblée générale, défendre la position de

l'utilisation de la procédure de grief furent hués quand on ne leur coupait pas la parole ou encore qu'on ne les accusait pas d'être des lèche-cul de la partie patronale. On connaît la suite: l'assemblée générale vota majoritairement l'obligation pour tous les syndiqués de Télé-Capitale de se rapporter malades le lendemain.

Question de conscience

La complexe question de conscience qui se posait alors à plusieurs de mes confrères du Service des nouvelles et à moi-même pouvait se résumer dans ces interrogations: la solidarité syndicale doit-elle s'exercer à n'importe quel prix? Sommes-nous liés par une décision illégale d'une assemblée dite souveraine? Le droit de parole de tous les syndiqués a-t-il été suffisamment respecté lors de l'assemblée générale en question?

Ce n'est pourtant qu'après beaucoup d'hésitations et sans gaieté de coeur — mes confrères syndiqués sont

avant tout des copains de travail — que j'ai eu devoir répondre dans la négative à ces interrogations et me joindre à mes cinq collègues du Service des nouvelles pour me dissocier publiquement de la prise de position de l'assemblée générale.

Evidemment l'occasion était belle pour quelques scribes superficiels de d'autres média d'information de créer sans plus de discernement que nous étions des "scabs". A ce chapitre, on pourrait s'interroger d'ailleurs sur la nature des liens qui semblent exister entre quelques journalistes et certains leaders syndicaux. Jusqu'à la station de Québec de Radio-Canada qui n'a cessé de répéter faussement sur ses ondes toute la fin de semaine dernière que mon confrère Remy d'Anjou avait été expulsé du récent congrès spécial de la CSN parce que ce dernier aurait franchi une ligne de piquetage dressée devant Télé-Capitale alors qu'il n'y en a jamais eu... pour cause de maladie! Après cela, NABET viendra en conférence de presse donner des leçons sur l'éthique professionnelle de l'information à Télé-Capitale. J'ai l'impression qu'on se trompe d'adresse.

Mise au ban

Quoi qu'il en soit, il serait fastidieux d'énumérer ici la longue liste d'enfantillages, de vexations et même "d'excommunications" auxquels mes collègues et moi-même avons été soumis par la suite. Même la Fédération professionnelle des journalistes du Québec n'a pu faire autrement que de

blâmer la CSN d'avoir expulsé mon collègue Remy d'Anjou. Notons aussi l'expulsion "courageuse" et illégale des syndiqués dissidents lors d'une assemblée générale ultérieure afin, selon NABET, d'éviter le désordre!

Le plus étonnant dans tout cela est que les dirigeants syndicaux de Télé-Capitale — y compris Jacques Desmarais — ont fini par se rallier aux

La Saint-Jean

M. le directeur,

En cette année 1975, la Fête de la Saint-Jean aura connu à Montréal une ampleur sans précédent. Echelonnée sur une durée de cinq jours, du vendredi, 20 juin, au mardi, 24 juin, avec la participation de quelque cinq cents artistes, elle a attiré près d'un million de participants sur les pentes verdoyantes du Mont-Royal, à toutes les heures du jour et de la nuit.

Ces manifestations, peut-être uniques sous le ciel de la Métropole, doivent leur éclatant succès au prestige et au dynamisme de madame Lise Payette. Un tel enthousiasme collectif était-il justifié?

En ces jours d'allégresse, qu'est-ce que le Québec pouvait célébrer? L'an-

propositions que nous avons soumises, notamment sur l'arbitrage expéditif.

Le tribunal-maison

On parle maintenant de nous expulser de NABET et de nous faire comparaître devant un tribunal-maison. Je le dis tout de suite: il n'est

pas du tout dans mon intention d'aller m'expliquer devant un simulacre de tribunal à la fois juge et partie sans compter que les dirigeants de NABET ont déjà rendu leur verdict en passant leur temps à nous qualifier injustement et de façon démagogique de "scabs" devant l'opinion publique. Je crois révolues les méthodes du temps des Croisades et de l'Inquisition.

Charles DEBLOIS
journaliste à Télé-capitale

LE SOLEIL

est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

Louis-Philippe Létourneau
201, rue du Roi
Québec

la page cinq

document

Pourquoi Ottawa bénit la loi 22

par Pierre E. Trudeau

Monsieur K. Douglas Sheldrick
Président de l'Association
des commissions scolaires
protestantes du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous informer de la décision prise par le Gouvernement que je dirige au sujet de la requête adressée au gouverneur en conseil par l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et neuf autres organismes, pour lui demander soit de bien vouloir solliciter de la Cour suprême du Canada qu'elle examine la question de la constitutionnalité de la Loi sur la langue officielle du Québec, soit de la désavouer. Après avoir procédé à un examen approfondi de la Loi et des problèmes soulevés par la requête, et nonobstant son désaccord avec certains des principes édictés par cette loi, le Gouvernement est arrivé à la conclusion qu'il serait inopportun d'accéder à cette requête.

La politique fédérale consiste, on le sait, à tout mettre en oeuvre pour promouvoir l'emploi des deux langues officielles dans les secteurs relevant de sa compétence, à permettre aux citoyens de communiquer avec le Gouvernement dans la langue officielle de leur choix et à inciter les provinces à faire de même dans leur champ de compétence.

Nous avons l'intention de poursuivre cette politique au Québec comme dans les autres provinces du Canada. Bien que le désir du Québec d'étendre l'usage du français soit parfaitement compréhensible, il nous faut déplorer l'inclusion de la Loi sur la langue officielle, de dispositions allant à contre-courant de l'actuelle tendance à l'élargissement des droits linguistiques au Canada ou faisant obstacle à la liberté des parents de choisir la langue dans laquelle l'enseignement sera dispensé à leurs enfants. J'ajouterais que le Gouvernement ne serait pas d'accord avec de semblables restrictions dans les autres provinces. Cependant, et bien que la portée et la signification de certains articles de la Loi sur la langue officielle restent flous, il semble que ladite loi, dans son ensemble, n'outrepasse aucunement les pouvoirs constitutionnels attribués au gouvernement du Québec par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Les limites de la loi

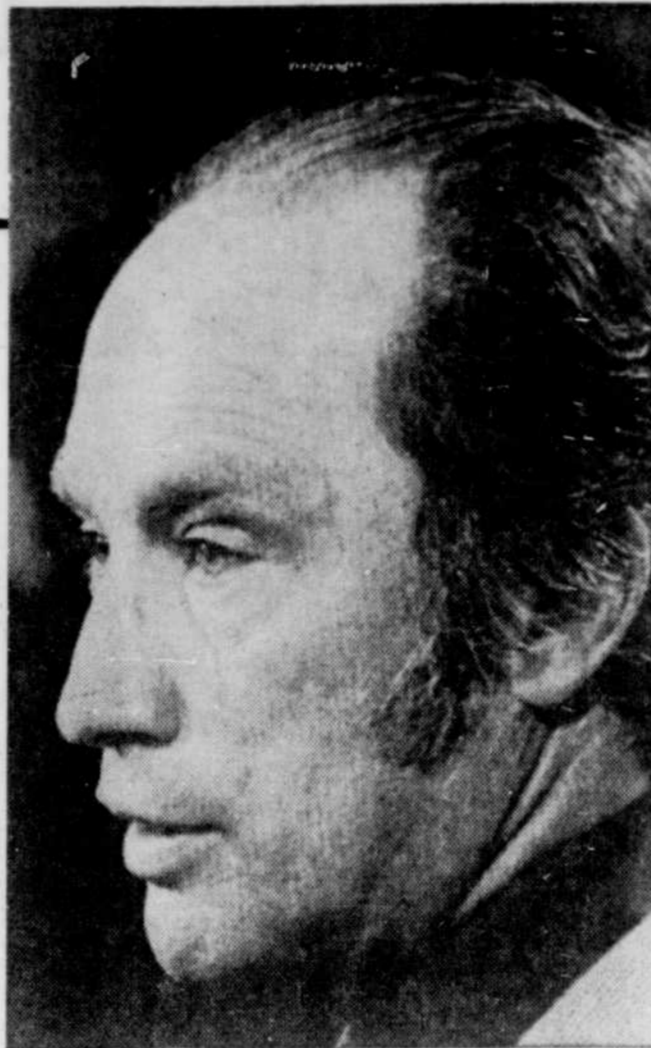
Bien entendu, cela ne veut pas dire que la constitutionnalité de certaines des dispositions dont l'interprétation reste à élucider ne pourra pas éventuellement être mise en doute; cela dépendra de la façon dont elles seront appliquées. Mais nous ne sau-

rons nous prononcer avant de pouvoir constater de quelle manière la Loi sera mise en oeuvre.

En matière de langue, comme vous le savez, les seules garanties fournies par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sont celles de l'article 133, qui prévoit que, dans la province de Québec, le français ou l'anglais pourront indifféremment être utilisés dans les débats parlementaires, mais devront obligatoirement servir tous les deux à la rédaction des lois, documents d'archives, procès-verbaux et journaux de l'Assemblée nationale et que toute personne aura loisir d'employer l'une ou l'autre langue devant les tribunaux de la province. La Loi sur la langue officielle ne semble en rien porter atteinte à ces droits; or, dans la mesure où ils sont respectés, la province a tout pouvoir de légiférer en matière de langue en ce qui a trait à ses institutions, aux affaires municipales et à tout autre domaine relevant de sa compétence.

La requête fait valoir que les parties de la Loi sur la langue officielle qui prescrivent la langue dans laquelle l'enseignement sera dispensé dans les écoles publiques du Québec ne sauraient être valides du fait que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit au moins à quelques-unes des commissions scolaires de la province le droit de fixer la langue d'enseignement dans leurs écoles. L'article 93 n'a pas, selon nous, la signification que l'on semble lui prêter. En effet, ce sont les corps législatifs des provinces qui habilite à légiférer en matière d'instruction, à condition qu'ils ne prennent pas de mesures pouvant porter préjudice aux droits et privilèges des écoles confessionnelles. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne définit pas précisément les limites ainsi fixées au pouvoir provincial, mais, si l'on se réfère à la jurisprudence, il semble qu'elles soient liées à l'existence, au financement et aux cours d'instruction religieuse des écoles confessionnelles et n'intéressent nullement la question de la langue d'enseignement ni aucun autre aspect des programmes.

Outre la constitutionnalité des dispositions de la Loi qui ont trait au problème des droits linguistiques dans ces deux domaines (administration publique et éducation), celle de certaines autres, elles aussi rédigées en termes généraux, pourrait également être contestée au cas où leur mise en vigueur irait à l'encontre de la législation fédérale ou dépasserait la compétence purement provinciale. A l'heure actuelle, la question doit cependant être considérée comme hypothétique.



Le premier ministre canadien, Pierre E. Trudeau, faisait parvenir, hier, au président de la Fédération des commissions scolaires protestantes du Québec une lettre — que nous reproduisons ici intégralement — commentant la position du gouvernement fédéral face à la loi 22, sur la langue officielle. M. Trudeau, tout en émettant certaines réserves, refuse de désavouer la loi québécoise.

Le président, M. K. Douglas Sheldrick a aussitôt rétorqué que son organisme financerait lui-même la contestation devant les tribunaux.

L'intervention de la Cour suprême

Le gouvernement fédéral est d'avis qu'il y aurait fort peu à gagner à faire usage du droit de renvoi inscrit dans la Loi sur la Cour suprême et à demander à celle-ci de décider de questions générales quant à la validité de la Loi sur la langue officielle. En effet, nombre des dispositions de cette Loi sont rédigées en termes généraux, certaines ne sont pas encore en vigueur et il sera impossible d'en évaluer les répercussions avec précision tant que l'on ne saura pas de quelle manière elle sera appliquée. Dans ces conditions, saisir la Cour suprême de la question générale de la constitutionnalité de la Loi reviendrait à placer les juges dans la situation fort difficile d'avoir à se prononcer sur l'absolu. Cela équivaudrait à exiger d'eux qu'ils tranchent la question sans pouvoir s'appuyer sur des faits concrets. Lors de cas particuliers où on voudrait s'appuyer sur l'avis de la Cour suprême, il pourrait arriver que les parties affirment que celui-ci ne s'applique pas dans les circonstances. Ainsi, il serait inadmissible de tenter d'éclaircir les incertitudes constitutionnelles par renvoi.

De plus, si certaines incertitudes constitutionnelles planent effectivement sur divers aspects périphériques de la Loi sur la langue officielle, le fait que nous n'entretenions pas de doutes sérieux quant à la constitutionnalité de ses principales dispositions nous porte à juger inopportun d'en référer à la Cour suprême.

Il n'y aura pas de désaveu

Les signataires de la requête demandent le désaveu de la Loi, soit en lieu et place du renvoi de la question

de sa constitutionnalité devant la Cour suprême, soit, pour le cas où, à la suite d'un renvoi, cette instance déclarerait la Loi valide du point de vue de la constitution. Il convient ici de rappeler que le gouvernement fédéral n'a, ces dernières années, que fort peu usé de son pouvoir de désavouer toute loi provinciale. Rares en effet sont les cas où le gouvernement fédéral devrait y avoir recours, étant donné qu'il s'agit manifestement là d'une exception au principe général qui veut que les parlements fédéral et provinciaux soient autonomes dans leurs champs de compétence législative respectifs et endossent la responsabilité pleine et entière des mesures qu'ils ratifient.

La requête réclame le désaveu de la Loi sur la langue officielle en arguant le fait que celle-ci va à l'encontre et des intérêts publics de l'entité canadienne et de la politique fédérale. La requête demande aussi le désaveu de la Loi pour d'autres raisons encore, que l'on pourrait résumer en disant "que cette Loi est aussi injuste qu'inopportune". De l'avis du gouvernement, l'argumentation des signataires de la requête n'est, en l'occurrence, pas suffisante pour justifier le désaveu.

Le gouvernement fédéral ne désavoue pas nécessairement toutes les lois provinciales qui sont contraires à sa politique, à l'intérêt public ou "qui sont injustes et inopportunes" car il incombe d'abord à la province qui légifère d'assumer la responsabilité de telles lois. Le gouvernement fédéral interviendrait cependant si d'autres éléments entraient en ligne de compte, si par exemple, de telles lois empiétaient sur sa propre législation ou créaient des problèmes sérieux à l'extérieur de la province en cause.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Un manoir qui a coulé sous son snobisme

un commentaire de Michel Morin

A défaut de s'être donné une autre "image" que celle qu'il a héritée de la belle époque des chemins de fer, le Manoir Richelieu de la pittoresque région de Charlevoix est aujourd'hui contraint de fermer.

Peine y est d'être allé comme journaliste, pour constater jusqu'à quel point cette vieille demeure ne vivait plus que par les à-coups d'un faux snobisme.

Le manoir ne donnait guère l'exemple puisque sa valeur était estimée à \$3.5 millions et ses dettes à \$2 millions...

Pour s'être refusé d'être à la portée (en esprit et en frais de séjour) de toutes les générations, cette résidence aux grands airs se voit aujourd'hui acculée à la faillite par l'Institutionnal Investor Trust de Boston.

Quoi qu'en dise son propriétaire, M. John B. Dempsey, il n'était pas besoin d'être bien malin pour constater jusqu'à quel point la salle à manger n'avait pas une cuisine à la hauteur de son menu. Un canard à l'orange avait tôt fait de provoquer une panique dans les cuisines! Bon nombre de congressistes, même avec tous leurs frais payés à l'hôtel, préféraient fréquenter les sympathiques auberges de la région.

Pour ce qui est des chambres presque dépeuplées avec leurs murs de béton apparents, les motels de banlieue n'auraient rien à leur envier.

Quant aux mobiliers et aux articles d'art, il est de bon rumeur qu'un bon nombre d'entre eux n'auraient pas survécu aux fréquents changements de propriétaires de ces dernières années.

Un retour d'âge heureux?

On peut se demander maintenant si ce défaut de paiement d'hypothèque marquera un retour d'âge pour l'ensemble de l'hôtel. Si les propriétaires actuels ou éventuels auront la bonne idée de "reconvertir" l'Hôtel de Charlevoix, soit en lui donnant une allure plus dynamique, soit en l'adaptant à des besoins précis des clientèles.

Pourquoi, par exemple, ne miserait-on pas sur le marché des voyages organisés à l'intention des personnes de l'âge d'or, ou ne convertirait-on pas le pavillon des congrès en auberge de jeunesse? Il y a également le casino maintenant permis par le bill Omnibus; mais ici le marché est loin et l'hôtel ferme l'hiver.

D'autres idées seraient sans doute encore plus fécondes, à commencer par celles des gens de Charlevoix qui ont travaillé au manoir et qui l'ont vu périr. Là où une entreprise traditionnelle d'hôtellerie n'a pas réussi, peut-être se trouvera-t-il d'autres initiatives d'entreprises plus rentables, tant sur le plan social que sur le plan des emplois créés dans la langue officielle de la loi 22.

Le marché est loin, les initiatives seront-elles de la région?

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE			
PRIX A L'UNITE, DU LUNDI AU VENDREDI 0.20,	LE SAMEDI 0.30		
ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30

647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES	647-3311
CARRIERES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITE - DETAILLANTS	647-3435
PUBLICITE GENERALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CREDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

Sadate entretient le suspense mais parle de "faire la paix"

(D'après AFP, Reuter, UPI et AP) — Le président Sadate a déclaré hier qu'il étudierait la requête du Conseil de sécurité pour un renouvellement par l'Égypte du mandat de la force d'urgence des Nations unies dans le Sinaï, et, pour la première fois depuis l'établissement d'Israël, il a, en tant que chef d'État arabe en guerre contre ce pays, évoqué devant son peuple la possibilité de "faire la paix" avec l'État hébreu.

Pendant ce temps, des sources gouvernementales israéliennes affirmaient que l'Égypte avait répondu favorablement à au moins quelques-unes des propositions de Tel-Aviv pour un accord de paix intérimaire.

Quant aux sources diplomatiques du Caire, elles estimaient dans l'ensemble que l'Égypte accepterait de renouveler le mandat des forces de l'Onu.

L'optimisme n'est pas partagé avec autant d'ardeur à l'Onu où certains membres du Conseil de sécurité se sont montrés déçus du temps que s'est menagé le président Sadate pour arrêter sa décision, mais l'attente d'une réponse vaut mieux qu'un refus définitif, dit-on.

Avant le discours du président égyptien, les forces israéliennes étaient en état d'alerte dans le Sinaï.

De Jérusalem, aucun commentaire n'a été fait encore de source officielle à la suite du discours du président Sadate.

Discours de Sadate

Le président Sadate a donné hier soir au conflit israélo-arabe, vieux de 27 ans et à l'origine de quatre guerres sanglantes, une dimension nouvelle jamais atteinte jusqu'à présent.

Dans un discours radio-télévisé prononcé devant la plus haute instance du parti unique égyptien, le président Sadate a déclaré: "Si la paix est notre intérêt supérieur, nous ferons la paix". C'est la première fois que le chef de l'État égyptien, qui mentionnait l'éventualité d'accord de paix avec Israël uniquement dans des interviews à des journalistes étrangers, ou évoquait dans ses discours l'établissement de la paix en général, parle sans équivoque de "faire la paix" en s'adressant à son peuple.

Après avoir, le président Sadate avait répété à deux reprises sa disposition à "négocier". "Nous négocierons, a-t-il dit, si l'occasion se présente", et ensuite, il devait souligner: "Si la négociation est de notre intérêt supérieur, nous négocierons".

Le président Sadate a tenu toute fois à présenter ces deux éventualités

en soulignant que l'Égypte le faisait à partir d'une position de force.

Tout d'abord, il n'a pas exclu le recours aux armes. "Nous combattrons si cela est nécessaire, a-t-il dit. Si la guerre est notre intérêt supérieur, nous ferons la guerre".

De plus, pour bien souligner cette position de force, estime-t-on, le chef de l'État égyptien a décidé de maintenir le suspense au sujet du renouvellement ou non du mandat des "Casques bleus" séparant Égyptiens et Israéliens dans le Sinaï. Il a déclaré qu'il discutera avec ses collaborateurs au sein du Conseil national de sécurité avant de répondre à l'"appel" du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le président Sadate a estimé à ce sujet que "la responsabilité du Conseil de sécurité de l'Onu ne se borne pas à réduire la tension mais doit s'étendre jusqu'à garantir l'application totale de la résolution 338 de 1975 et de toutes les autres résolutions des Nations unies".

Roger Gagnon accusé...

(Suite de la première page)
Chaloux, dont le rapport est demeuré à ce jour confidentiel.

Depuis le tout début des audiences, une ordonnance de non-publication a marqué la pré-enquête ainsi que l'enquête préliminaire et ne sera levée qu'avec l'ouverture du procès. De sorte qu'il demeure pour l'instant interdit de référer aux faits relatés dans le jugement du juge Rousseau dont seules les conclusions peuvent être révélées au public.

Au sujet du député libéral provincial, Gérard Shanks, le juge Rousseau indique que les actes de ce témoin ne concordent pas avec les explications qu'il en a données. Et il conclut:

"Sur les faits, tels que prouvés à l'enquête concernant Gérard Shanks, il y a sûrement matière à délibération pour un jury suffisamment éclairé."

Dans le cas du député fédéral de Berthier-Maskinongé, la Cour constate que les faits prouvés dans leur ensemble ne concordent pas avec l'explication fournie par le témoin Yannakis. Aussi, le jugement Rousseau conclut:

"A ce stade-ci des procédures, il y aurait lieu de citer le prévenu à procès sur ces faits, laissant à un jury, suffisamment éclairé, le soin de choisir entre l'explication fournie par M. Antonio Yannakis et la preuve que la Couronne a mise devant le Tribunal. Mais la preuve révèle que l'infraction imputée a pris naissance à Ottawa dans la province d'Ontario. La Cour n'a donc aucune juridiction pour faire juger le prévenu sur ces incidents, dans la province de Québec, sans le consentement écrit du prévenu (Roger Gagnon) et l'autorisation du procureur général de l'Ontario."

Des conclusions du jugement Rousseau, il faut comprendre que le magistrat ne recommande pas que le député fédéral Yannakis soit envoyé à son procès et laisse toute discrétion au procureur général du Québec d'intenter des poursuites contre le député provincial de Saint-Henri, Gérard Shanks.

L'enquête préliminaire interrogeait en premier chef les activités de l'urbaniste-conseil, Roger Gagnon et la preuve exposée devant le Tribunal amène le juge Rousseau à citer le prévenu à son examen volontaire sur les infractions suivantes qui lui sont imputées:

— d'avoir à East-Angus, donné, offert ou convenu de donner ou d'offrir à un fonctionnaire municipal, le secrétaire-trésorier de la ville d'East-Angus, Michel Roy, un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice, soit la somme de \$800 en considération pour le dit fonctionnaire, d'accomplir ou d'omettre d'accomplir un acte officiel, commettant par là un acte criminel;

— d'avoir donné, offert ou convenu de donner ou d'offrir au maire d'East-Angus, Alphonse Godbout, un prêt, une récompense, un avantage, ou un bénéfice, soit la somme de \$11,700;

— d'avoir donné, offert ou convenu de donner ou d'offrir à l'échevin Robert Fournier d'East-Angus la somme de \$4,600;

— d'avoir donné, offert, convenu de donner ou d'offrir, au greffier de Pointe-Gatineau dans le district de Hull, M. Louis Lamarche, la somme de \$43,850;

— d'avoir donné, offert, convenu de donner ou d'offrir à l'échevin, Jean-Louis Villeneuve de ville de Pointe-Gatineau, la somme de \$2,040;

— d'avoir donné, offert, convenu de donner ou d'offrir au trésorier de la ville de Pointe-Gatineau, M. André Leblanc, la somme de \$1,125;

— d'avoir donné, offert, convenu de donner ou d'offrir à l'échevin Jean-Paul Osborne de Pointe-Gatineau, la somme de \$3,600;

— d'avoir donné, offert, convenu de donner ou d'offrir à un fonctionnaire municipal de Pointe-Gatineau, M. Jean-Marc Cloutier, la somme de \$8,719;

— d'avoir à Montréal et à Québec entre le 1er janvier 1972 et le 10 août 1974, donné ou offert, par corruption, à Gérard Shanks, la somme de \$1,750;

— d'avoir par la supercherie, le mensonge et d'autres moyens dolosifs, frustré la ville de Pointe-Gatineau d'une somme de \$19,227,18;

— d'avoir par la supercherie, le mensonge et d'autres moyens dolosifs, frustré la ville d'East-Angus de la somme de \$19,227,18, commettant par là un acte criminel.



Au chocolat

"Curieux ce cornet de crème glacée! J'aurais cru qu'il s'agissait de chocolat et cela goûte la vanille... Il est vrai que derrière des verres fumés on a une toute autre vision des couleurs".

Ports canadiens de la Côte-est interdits aux pêcheurs soviétiques

OTTAWA (PC) — A compter du 28 juillet, les flottes de pêche soviétiques n'auront plus accès aux ports canadiens de la Côte-est. C'est ce qu'a

annoncé ce matin le ministre fédéral des Pêcheries, M. Roméo Leblanc.

Le geste a été posé en vue de protester contre le fait que les flottes de pêche soviétiques ont dépassé leurs quotas de pêche, dans les eaux canadiennes.

"Nous regrettons que ce geste soit devenu nécessaire," a dit M. Leblanc, qui a souligné que toutes les approches diplomatiques en vue d'obtenir la coopération des Soviétiques, avaient été utilisées en vain.

M. Leblanc a également indiqué que des flottes de pêche de l'Espagne et du Portugal pourraient également se voir interdire l'accès aux ports de la Côte-est si leur attitude ne s'améliorait pas immédiatement.

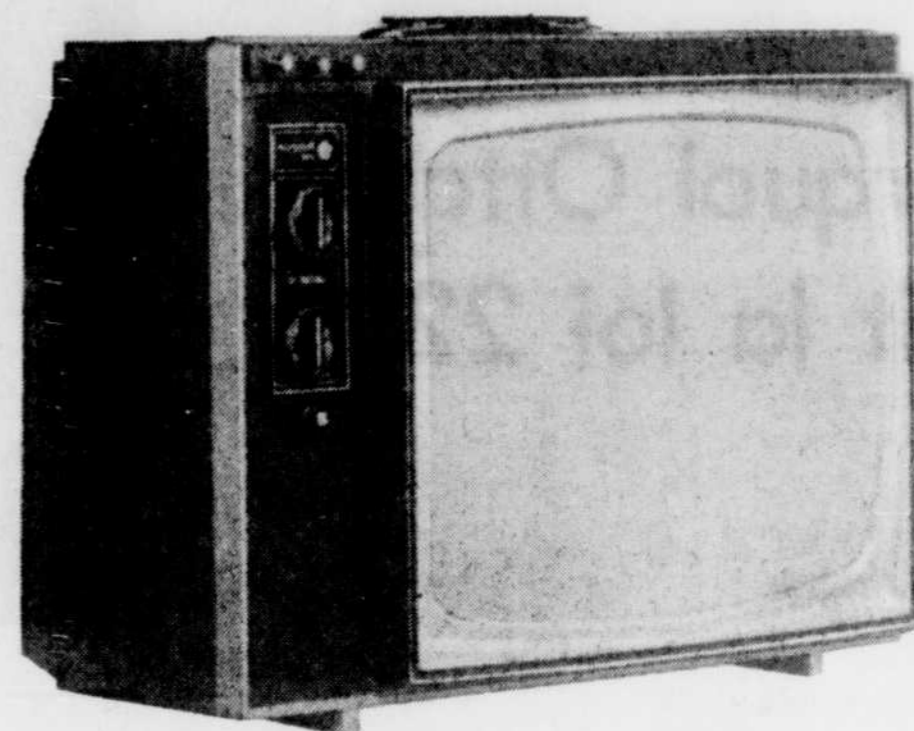
United Aircraft...

(Suite de la première page)

Bourassa puisque ce dernier lui avait donné l'assurance que le rapport Laporte devait être appliqué intégralement.

Par ailleurs, le comité syndical de négociations a demandé à Mgr Lafontaine de tenter d'obtenir de la compagnie l'assurance que les 976 grévistes seront rengagés, sans quoi il n'y a aucune discussion possible.

ILS VOUS OFFRENT DES VACANCES REPOSANTES



TELECOULEUR Westinghouse

19"

- Circuit classique fiable, facile à entretenir
- Plus de 75% des fonctions du châssis sont transistorisées
- Puissance de 22,500 volts assurant une image claire et brillante.

PRIX
G.L.

\$339⁹⁵

SERVICE EN SUS



LAVEUSE

No. LA 350

Choix de 5 températures • 3 pour tissus à pressage permanent • Réglage "Épargne-Eau" permet d'économiser l'eau chaude • Cycle de lavage normal et délicat sur la minuterie.

SECHEUSE

No. DE 330

● Cycles de séchage normal minuté et sans chaleur • Bouton de démarrage de sûreté

Westinghouse

LAVEUSE PRIX G.L. **\$324⁹⁵**

SERVICE INCLUS

SECHEUSE PRIX G.L. **\$199⁹⁵**

SERVICE INCLUS

A LA PLAZA
GASTON

Levesque
Inc.



100, rue Chabot - 250, rue Rousseau - 101, rue Beaucage, Ville Vanier - 683-3471

Les 10 personnes les plus recherchées au Québec

par Robert MALTAIS

La Sûreté du Québec vient de publier, dans sa revue mensuelle, la liste des 10 personnes les plus recherchées dans la province.

Or, en cette parfois troublante année de la femme, Carole Myre, une jeune Québécoise de 22 ans, apparaît, sûrement bien malgré elle, sur cette liste noire.

Mlle Myre est illégalement en liberté pour ne pas s'être présentée, après une permission de fin de semaine, au

centre de détention où elle était détenue.

En tête de liste, René-Yvon Ferland, originaire de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, qui est détenteur d'un casier judiciaire chargé, composé surtout de hold-up et même de tentative de meurtre.

Il y a quelques années, Ferland avait blessé un policier au cours d'une fusillade survenue à Saint-Hyacinthe.

Depuis sa récente évasion d'un pénitencier québécois, on croit, dans les milieux

bien informés, que René-Yvon Ferland aurait émigré aux États-Unis, plus précisément, dans la région new-yorkaise, où il ferait maintenant partie d'un "gang" américain.

Toutefois, d'autres informateurs pensent que Ferland serait mort à la suite d'un règlement de compte entre bandes adverses, dans la région de New York.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des 10 criminels les plus recherchés au Québec:



1— René-Yvon Ferland, 31 ans, 6', 220 lbs, yeux bleus et cheveux bruns. Recherché pour évasion et considéré comme extrêmement dangereux.



3— Robert (Donald, Bob) Armstrong, 24 ans, 5'11", 160 lbs, yeux bleus et cheveux bruns. Recherché pour évasion et considéré comme dangereux.



5— Carole (Laurette, Madeline) Myre, alias Carole Gervais, 22 ans, 5'8", 138 lbs, yeux et cheveux bruns. Recherché pour être illégalement en liberté.



7— Joseph Martial Bilo-deau, 20 ans, 5'8", 180 lbs, yeux pers et cheveux bruns. Recherché pour effraction.



9— Pierre Vincent, 30 ans, 5'8", 147 lbs, yeux et cheveux bruns. Recherché pour évasion. Très dangereux.

Six cambriolages à Québec

La sûreté municipale de Québec signalait, hier matin, six cambriolages, trois dans des commerces et trois dans des demeures.

Le plus important a été commis dans un appartement de l'immeuble résidentiel Parc Samuel-Holland, où \$2.695 en effets personnels ont été volés. Il y a eu un autre vol par effraction dans une demeure de la rue Ban-

ville, où le butin a été de \$1.060, et un autre dans un appartement de la rue Mont-Thabor, où les cambrioleurs ont pris \$500 en effets personnels.

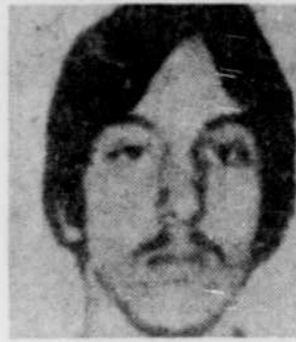
De plus, des cambrioleurs se sont enfilés avec \$650 de cigarettes de l'épicerie Hamel Enr., du 398, rue Taschereau, de \$280 de marchandises de la boutique Porte

d'Auteuil, du 27½ de la rue du même nom, et, enfin, de \$184 de marchandises du magasin United Cigars, au 2 Place Québec. Un adolescent a été appréhendé à cet endroit au moment où il tentait de se sauver avec le fruit du vol.

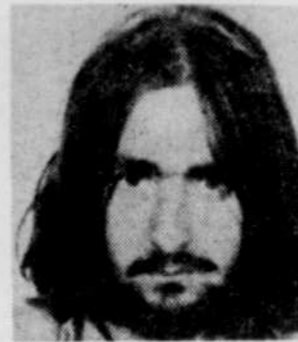
Il y a eu aussi sept vols mineurs dans des automobiles en stationnement.



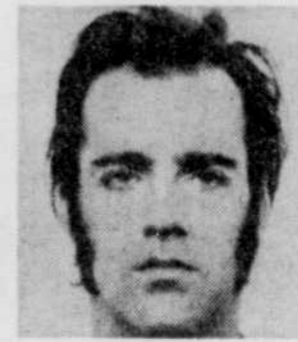
2— Allen (Alain) Foy, 32 ans, 5'10", 170 lbs, cheveux bruns et yeux bleus. Recherché pour prêts usuraires.



4— Gaétan Masse, alias Marcel Paradis, Lavoie, 19 ans, 5'7", 150 lbs, yeux bruns et cheveux noirs. Recherché pour meurtre.



6— Joseph Serge Carré, 21 ans, 5'7", yeux bruns et cheveux châtons. Recherché pour effraction.



8— Pierre André Philippe, 29 ans, 5'11", 152 lbs, yeux bleus et cheveux châtons. Illégalement en liberté. Dangereux.



10— Jean-Paul Jacques, alias Jean-Paul Corbeil, 54 ans, 5'8", 144 lbs, yeux et cheveux bruns. Illégalement en liberté, et considéré comme dangereux.

La situation demeure inchangée au Manoir Richelieu

par J.-Thérèse LEGENDRE

POINTE-AU-PIC — La situation demeure inchangée au Manoir Richelieu, seuls les chefs de service et la direction de l'hôtel demeurent sur place avec les officiers de sécurité du Trust Royal qui gardent les lieux.

M. Pedro Sbert, directeur général du Manoir, a dit espérer que la situation se régularisera d'ici la fin de semaine. Nous travaillons

très fort dans ce but, dit-il, et nous espérons que nos employés pourront réintégrer leur occupation.

La saisie et la fermeture du Manoir Richelieu, malgré l'affluence des touristes, les réservations pour congrès et vacances, qui étaient plus nombreuses que jamais, laissent de nombreux connaisseurs des plus perplexes. On ne peut pas s'expliquer qu'un trust prenne un tel moyen pour récupérer ce qui

lui est dû au moment où l'hôtel était le plus en mesure de réaliser des profits, le rendant capable de faire face à ses obligations.

Pour sa part, le maire de Pointe-Au-Pic, M. Bertrand Harvey, qualifie la fermeture du Manoir de désastre pour l'économie de la région et l'industrie touristique. Il a envoyé un télégramme au nom du conseil municipal au premier ministre Bourassa, aux ministres Claude Simard et Raymond Mailloux priant

le gouvernement de s'engager directement dans le règlement de cette affaire. Le

conseil de comté de Charlevoix-Est a appuyé cette demande.

Des entretiens entre des représentants des hôtels du Canadien Pacifique et du

Institutional Investor Trust se tiendraient au cours des prochaines heures. Le maire

de Pointe-au-Pic affirme qu'il demeure optimiste sur l'issue de ces entretiens.



Université Laval

DIRECTION DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1975

(du 8 septembre au 23 décembre)

COURS OFFERTS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES

<ul style="list-style-type: none"> ● ADMINISTRATION ● ADMINISTRATION SCOLAIRE ● ANTHROPOLOGIE ● ARCHEOLOGIE ● ARTS VISUELS ● BIOLOGIE ● BOTANIQUE ● CATHECHESE ● CHIMIE ● CHINOIS ● CONSOMMATION-DIETETIQUE ● DIDACTIQUE ● ECONOMIQUE ● EDUCATION ● EDUCATION PHYSIQUE ● ESOTERISME ET PARAPSYCHOLOGIE ● ETHNOGRAPHIE ● FORESTERIE ● FRANCAIS POUR NON-FRANCOPHONES ● GENIE CHIMIQUE ● GENIE CIVIL 	<ul style="list-style-type: none"> ● GENIE METALLURGIQUE ● GEOGRAPHIE ● GEOLOGIE ● GREC MODERNE ● HISTOIRE ● HISTOIRE DE L'ART ● INFORMATION-JOURNALISME ● INFORMATIQUE ● LANGUE ET LITTERATURE ● MATHEMATIQUES ● PEDAGOGIE ● PHILOSOPHIE ● PHYSIQUE ● PHYTOECHESE ● PORTUGAIS ● PSYCHOLOGIE ● RUSSE ● SCIENCE POLITIQUE ● SOLS ● THEOLOGIE ● TRADUCTION
---	---

DATE LIMITE DE DEMANDE D'ADMISSION:
15 août 1975.

RENSEIGNEMENTS ET ANNUAIRE:
Direction de l'extension de l'enseignement
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 2417
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: 656-3202

**APRES TOUT, L'UNIVERSITE...
C'EST POUR VOUS AUSSI!**

Cité universitaire, Québec



CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Pour toute la famille



Rabais sur souliers de course NORTH STAR pour hommes, dames, garçons et fillettes

Une occasion de vous procurer ce soulier sport à prix réduits. Toute la famille l'a adopté. Confortable semelle en caoutchouc antidérapant. Construction en souple cuir avec deux rayures contrastantes. Lacé à 6 oeillets.

Pour enfants blanc ou bleu
Pts: 1 à 6 Rég. 14.00

10⁹⁹

Pour dames, blanc seulement. Pts: 5 à 10
Pour hommes, blanc ou bleu. Pts: 7 à 10 Rég. 17.00

12⁹⁹

R. 25, r.-de-ch. R.43 et 57, 2e étage
Centre-Ville et r. 825, niveau 1,
et r. 843 et 857, niveau 2, à Place Laurier



Une route à quatre voies passera sur cette grève, en direction de Pointe-au-Pic.

L'école Saint-Dustan devra être reconstruite d'ici janvier 1976

L'école Saint-Dustan du Lac-Beauport, qui a été détruite par le feu au début du mois, sera reconstruite. Elle sera terminée au plus tard en janvier 1976.

Voilà ce que nous a déclaré, hier, M. Léonard Lamy, président de la commission scolaire des Ilets.

Cette école, qui était en construction, a été rasée complètement par un violent incendie d'origine accidentelle, le lundi 7 juillet. L'incendie a éclaté sur le toit de l'édifice, où travaillaient des ouvriers.

M. Lamy nous a précisé que

Messe pour Mgr Escriva de Balaguer

Le conseiller de l'Opus Dei au Canada, M. l'abbé Louis Sastre, célébrera une messe solennelle de requiem pour le repos de l'âme de feu Mgr Jose Maria Escriva de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei, décédé à Rome le 26 juin 1975 à l'âge de 73 ans.

Le fondateur de l'Opus Dei a dirigé l'Association depuis sa fondation en 1928. La messe sera chantée en grégorien à l'église Saint-Coeur-de-Marie, demain à 20h, avec la participation de la chorale Saint-Coeur-de-Marie.

L'entrepreneur était en train de nettoyer les lieux pour pouvoir recommencer la reconstruction de l'école.

D'autre part, M. Lamy a nié formellement une rumeur qui circule actuellement sur le territoire de la commis-

sion scolaire, selon laquelle la commission serait sous tutelle. "Cela est complètement faux", a-t-il dit.

Enfin, signalons que c'est à la fin d'août que la CS des Ilets nommera son nouveau directeur général, pour rem-

placer M. Gilbert Pelletier, qui a été remercié de ses services au début du mois.

D'ici là, c'est M. Jacques Audy, directeur général adjoint, qui occupe les fonctions de directeur général par intérim.

Le prolongement du boul. de Comporté passera sur la grève du Saint-Laurent

POINTE-AU-PIC — Une somme de près de trois millions et demi de dollars sera consacrée à la construction de la route 362 entre La Malbaie et le quai de Pointe-au-Pic sur une longueur de 1,3 mille.

Les travaux, qui devraient commencer au cours du mois de septembre, se poursuivront sur une période de deux ans. M. Raymond Mail-

loux, ministre des Transports, a annoncé cette nouvelle en fin de semaine. Il a expliqué que la route longe le fleuve, ce qui nécessitera un mur d'enrochement afin de résister aux hautes marées et de briser les vagues avant qu'elles n'atteignent la route. Dans son tracé, la nouvelle route respectera les fameuses marmittes qui deviendront un point

d'intérêt pour ceux qui circuleront sur cette route, qui aura quatre voies de La Malbaie au pied de la côte Bellevue, et deux voies jusqu'au quai, où une halte routière est prévue.

Afin de permettre au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de procéder, dès le printemps prochain, dans la construction d'un port de plaisance au quai de Pointe-au-Pic, les travaux pour la nouvelle route 362 débuteront à cet endroit pour finalement rejoindre le boulevard de Comporté à la hauteur du domaine Fish.

centre médical de l'est du Maine, depuis lors, souffrant de graves blessures à la tête.

Son époux, René Tessier, 50 ans, a succombé quelques heures après l'accident, tandis que Mme Lydia Chiasson, 52 ans, de Gagnon, avait succombé sur les lieux.

Une 3e victime d'une collision

BANGOR, Maine (AP) — Mme Ida Tessier, âgée de 35 ans, de La Tuque, est devenue dimanche la troisième victime d'une collision frontale qui s'est produite à Dyer Brook, dans le Maine, le huit juillet dernier.

Mme Tessier était hospitalisée aux soins intensifs du

LE SPECIALISTE DE LA VIANDE ROUGE A-1 CANADA APPROUVÉE

NOUS PRÉPARONS LES COUPES DE VIANDE POUR VOTRE CONGÉLATEUR

ALIMENTATION REAL FOURNIER ENR. LICENCE

422, Caron (coin N.-D. des Anges) 522-4021

Livraison: ville et banlieue



Le yogourt Crescent, j'comprends!



14 SAVEURS DÉLICIEUSES

NATURE
FRAISES
ANANAS ET ORANGES
BLUES
ANANAS

PÊCHES
ABRICOTS
POMMESEPPES
MÛRES DE BOISSEN
BANANES
CAFÉ
VANILLE

Toute la famille mange du yogourt Crescent. Le matin, le midi ou le soir, on ne s'en lasse pas!

Le Crescent est entre autres, le seul yogourt aux fruits **deux façons**.

Vous pouvez prendre un peu de fruits dans chaque cuillère ou vous agitez le pot et mangez fruits et yogourt ensemble. Régalez-vous!

Le yogourt CRESCENT Rien d'artificiel!

Woodhouse

Vente ÉTIQUETTE ROUGE

Au bout des doigts...
Des offres populaires...
Un choix à votre goût!

D'UN CHARME SI NATUREL... ET QUI VOUS FAIT RÊVER!... C'EST LE MEUBLE COLONIAL... ET C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ!

Woodhouse

COMPTÉ

AVEC UN COMPTÉ WOODHOUSE C'EST PLUS FACILE DE MAGASINER — NOUS FINANÇONS NOTRE CRÉDIT

MEUBLES EN MERISIER POUR LA CHAMBRE À COUCHER

Cette ravissante collection 'coloniale' d'allure simple et fraîche, et offrant une présence chaude et reposante, est fabriquée en merisier massif, dont le grain naturel est accentué, et le bois protégé, par un fini muscade soigné... D'un prix populaire, ces précieux meubles s'emploient seuls ou groupés, car ils sont parfaitement assortis... La construction solide, durable et accommodante se pare de jolies poignées en cuivre.

<p>COMMUNE À 4 TIROIRS \$79</p> <p>BUREAU DOUBLE AVEC MIROIR \$169</p>	<p>LIT DE 39" OU 54" À BARRES FUSELÉES \$75</p> <p>COMMUNE À 5 TIROIRS \$84</p> <p>COMMUNE À 6 TIROIRS \$89</p>
--	---

Woodhouse **440, rue de la COURONNE Tél.: 522-2046**

COIN DU BOUL. CHAREST ET DE LA COURONNE FACE À L'ENTRÉE DU MAIL ST-ROCH

LIVRAISON ET MISE EN PLACE GRATUITES

DALLAIRE ET PETIPRI

ÇA DIT TOUT

UN DEPARTEMENT DE FRUITS ET LEGUMES
REGORGEANT DE FRAICHEUR

LAITUE FRISEE



Grosse et tendre,
produit du Québec,
Catégorie
Canada no 1
Chacune

.10

PRUNEAUX SANTA ROSA

Sucrés et juteux,
produit des Etats-Unis,
Catégorie Canada no 1

La livre **.49**

PIMENT VERT

Gros et ferme,
produit des Etats-Unis

La livre **.45**

PECHES

Juteuses et sucrées,
produit des Etats-Unis,
Catégorie Canada no 1

La livre **.49**

BETTERAVES AVEC TIGES

Jeunes et tendres,
produit du Québec

Le paquet **.25**

PRODUITS CONGELES

PIZZA
de luxe garnie
McCain, congelée
Format 22 onces

1.99

TARTE A LA CREME
McCain,
assortie, congelée
Format 14 onces

.77

MAGASINEZ EN TOUTE CONFIANCE CHEZ DALLAIRE

CENTRE D'ACHATS NEUFCHATEL
439, boul. Bastien, Neufchâtel

PLACE ST-ROMUALD
82, rue Principale, St-Romuald

PLACE HENRI-BOURASSA
8395, Henri-Bourassa, Charlesbourg

PLACE NOTRE-DAME
1875, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette

PATATES CHIPS

Hostess,
régulières
Format 8.8 onces

.68

PAINS HOT-DOG OU HAMBURGER

Dupéré
Paquet 12

.55

PAPIERS- MOUCHOIRS

Kleenex,
couleurs assorties
Boîte de 100

.29

PATES ALIMENTAIRES

Lido,
spaghetti, spaghettini
et coudes,
Format 2 livres

.59

MOUTARDE PREPAREE

Schwartz
Format 16 onces

.37

COCKTAIL DE FRUITS

Del Monte,
Format 28 onces

.67

JUS DE TOMATES

Heinz,
Format 19 onces

.24

DESODORISANT BAN

Ultra sec, parfumé,
non parfumé et poudre
Format 14 onces

1.67

CEREALES RICE KRISPIES

de Kellogg,
Format 13 onces

.69

CHOCOLAT CHIPS

Dare,
Fudge Chips,
Peanut, Butter Chips
Format 14 onces

.95

UNE QUALITE DE VIANDES SOIGNEUSEMENT
CHOISIES POUR VOUS (MARQUE ROUGE)

POULETS CONGELES

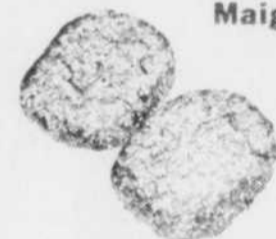
Canada Catégorie Utility
3 à 4 livres



La livre **.67**

STEAK HACHE

Maigre et frais.



La livre **1.29**

FESSE DE JAMBON

Swift Premium, dégraissée et découennée,
prête à servir, morceau 5 à 6 livres,
partie du soc.



La livre **1.09**

SAUCISSE FUMEE
Lafleur, délicieuse.
La livre **.69**

QUART FESSE DE JAMBON
Swift Premium.
La livre **1.29**

CUISSES DE POULET
Fraîches.
La livre **.99**

ROTI DE GROUPE
Boeuf marque rouge
La livre **1.79**

BOEUF HACHE
Maigre.
La livre **.55**

ROTI FESSE DE VEAU
Fraîche.
La livre **1.59**

JAMBON MIDGET
Dégraissé.
La livre **1.89**

COTELETTES DE VEAU
Bien trimées.
La livre **1.79**

ROTI COTE CROISEE
Maigre et tendre, boeuf
marque rouge.
La livre **1.09**

JEUNES DINDONS
Canada Catégorie A, frais
6 à 10 livres.
La livre **.79**

BIFTECK DE RONDE
Tranche complète, boeuf
marque rouge.
La livre **1.95**

LARD HACHE
Maigre.
La livre **1.25**

L'IMPORTANT C'EST L'ADDITION

FROMAGE
Velveeta,
Format 1/2 livre **.73**

MAIS EN CREME
St-Gastin, qualité de choix
Format 19 onces **.43**

POUDING
Prêt-à-servir, Nestlé, choix
de 3 saveurs
Format 15 onces **.50**

RAGOUT PURITAN
Boeuf ou Irlandais
Format 25 onces **.95**

NOURRITURE A CHATS
Dr Ballard, choix de
3 saveurs
Format 15 onces **.24**

FROMAGE
Party Snack, choix de 3 saveurs,
Format 4 onces **.41**

SAUCE AUX POMMES
Scott Gold
Format 19 onces **.43**

SHORTENING
Crisco
Format 1 livre **.69**

CEREALES
Frosted Flakes
de Kellogg
Format 18 onces **.99**

SACS A SANDWICH
Glad
Paquet de 50 **.57**

CREME GLACEE
Laval, saveurs assorties,
Format 1/2 gallon plastique **1.47**

SAUCE EGG ROLL
VH, cerise ou prune
Format 8 onces **.62**

MELANGES A GATEAUX
Robin Hood, choix de saveurs
Format 18 onces **.79**

CEREALES
Spécial K de Kellogg
Format 11 onces **.85**

DETERSIF A VAISSELLE
All
Format 35 onces **1.31**

BREUVAGE KOOL-AID
Sucre, saveurs assorties,
Format 4 onces **.33**

RELISH SUCREE
Heinz
Format 340 gr. **.57**

SAUCE B.B.Q.
Habitant
Format 14 onces **.40**

DINER DE LUXE
Macaroni Kraft
Format 14 onces **.68**

EAU JAVEL
Grad
Format 128 onces **.79**

EPICES A STEAK
Schwartz,
Format 1 1/4 once **.62**

BEURRE D'ARACHIDES
Schwartz
Format 16 onces **.88**

SAUCE A LA VIANDE
Bravo, pour spaghetti
Format 14 onces **.57**

SOUPE
Poulet et nouilles Lipton
Format 4 1/4 onces **.37**

PATATES FRITES
Congelées Valley Farm
Format 2 livres **.55**

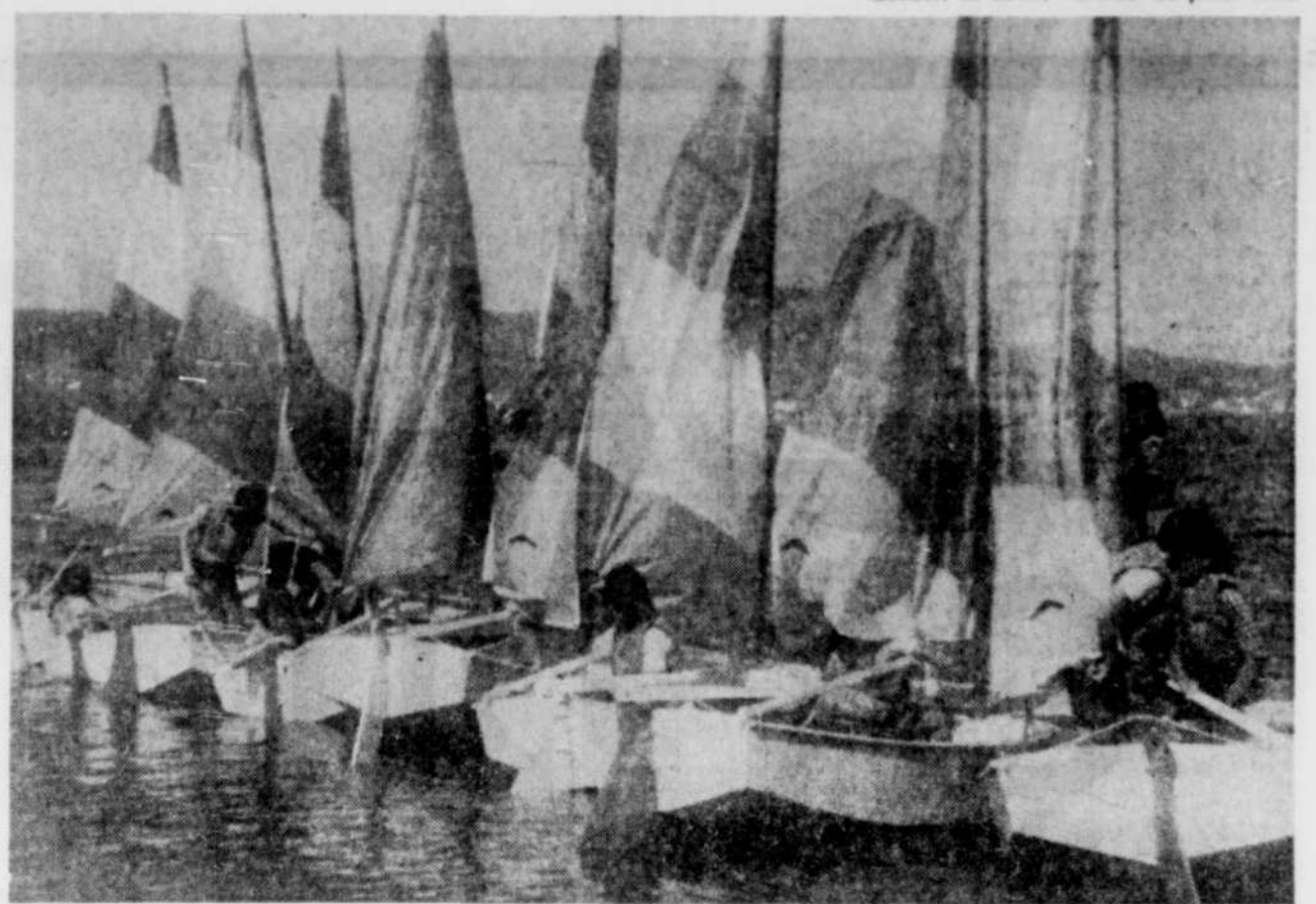
THE EN SACHETS
Grad,
Boîte de 60 **.85**

MELASSE
Grandma
Format 12 onces **.35**

SARDINES BRUNSWICK
Régulières ou sauce tomates
Format 3 1/4 onces **.19**

RINCE-BOUCHE
Scopa
Format 24 onces **1.69**

ALLUME-FEU
B.B.Q. Esso
Format 32 onces **.59**



Les 28 jeunes diabétiques de la région de Québec, qui viennent de faire un séjour de deux semaines à la base de plein air du lac Pohénégamook, ont vécu une expérience qui semble leur avoir été très profitable. De multiples activités leur ont été offertes, dont la voile, le camping, le canotage, le tir à l'arc, pour n'en citer que quelques-unes. Leur séjour s'est clôturé par une soirée récréative à laquelle ont pris part les parents.

Vacances "enrichissantes" pour de jeunes diabétiques

Par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Les deux semaines que j'ai passées ici me furent tellement enrichissantes que, l'an prochain, j'y participerai de nouveau". "Ce fut pour moi toute une expérience, car j'ai appris à me débrouiller seul".

C'est en ces termes que les jeunes Pierre M. et Daniel F. ont fait connaître leur satisfaction devant les activités organisées par l'Association des diabétiques de la région administrative de Québec, dans le cadre d'un projet pilote, à une colonie de vacances pour des jeunes diabétiques.

Aussi, l'expérience vécue par un groupe de 28 jeunes diabétiques de la région de Québec, lors d'un séjour de deux semaines à la base de plein air du lac Pohénégamook, dans la région du Grand-Portage, a démontré que même un enfant atteint du diabète, est capable de participer à toutes les activités de plein air.

Pour la plupart d'entre

eux, c'était une première expérience d'un séjour dans une colonie de vacances organisée spécialement pour des jeunes diabétiques.

Organisé en collaboration avec des médecins du Québec et un budget total de \$5,000 sous la responsabilité de M. Gaston Paradis, ce séjour à la base de plein air du lac Pohénégamook a permis également à ces jeunes de redécouvrir la nature et d'établir des relations d'amitié.

Aussi, le fait de se retrouver devant un tel paysage a permis aux responsables de ce projet pilote de donner à ces enfants diabétiques, dont l'âge variait entre 11 et 15 ans, une certaine éducation sur le diabète et leur habitude de vie.

S'il faut en croire le médecin Nicole Bernier, l'infirmière Lise Lemay, les diététiciennes Josée Samuel et Nicole Lajoie, le directeur du groupe Ghislain Deschênes ainsi que les collaborateurs, M. et Mme Jean Morneau, tous de Québec, ce mode de vacances pour des jeunes diabétiques offre pas-

sablement de flexibilité et a l'avantage d'être à la portée d'à peu près toutes les bourses, car le coût pour chaque enfant pour toute la durée du séjour n'était que de \$75, y compris les médicaments, la nourriture, la participation aux activités, etc.

Si tout cela semblait être un rêve impossible, parce que la plupart de ces enfants en étaient à leur première sortie sans la présence de leurs parents, cela fut l'inverse. Dès les premiers jours, ils se sont adaptés à leurs besoins et à un programme d'activités bien établi pour chaque moment de la journée.

L'expérience semble avoir été très profitable aux jeunes ainsi qu'aux moniteurs, car, comme on l'a fait remarquer, "on a appris à être plus réceptif aux besoins et aux aspirations de ces jeunes diabétiques".

Le séjour

Le programme d'une journée était réparti entre différentes activités, avec la participation de deux groupes d'injection d'insuline, la

prise des tests d'urine à chaque repas et au coucher.

Sur le plan médical, on avait tout prévu afin de faire face à une situation urgente, mais heureusement rien ne s'est produit. Comme l'a souligné le médecin Nicole Bernier, "on a tout fait pour instruire l'enfant à s'injecter lui-même et pour lui inculquer les bonnes habitudes alimentaires".

Les activités offertes à ces

jeunes diabétiques, souvent plein de vie, étaient soit la voile, le camping, le canotage, l'escalade, la natation, le tir à l'arc, la pétanque, le croquet, le fer à cheval, le cyclo, les découvertes de la nature, et autres.

On a même organisé une journée de pêche au lac Bleu, soit à 19 milles d'Es-court, de la danse autour d'un feu de camp et neuf excursions à l'extérieur de la base de Pohénégamook.

Tout cela a pu être pratiqué par ces jeunes diabétiques, car, sur le plan des services, la base de plein air du lac Pohénégamook constitue une concentration d'équipements pour la pratique de ces activités.

Malgré la courte durée de cette aventure, les jeunes diabétiques de la région de Québec ont quand même pu rapporter plein leurs bagages de souvenir d'une menta-

lité agréable et d'une jouissance de vivre qui leur échappe trop souvent et de prendre contact avec un rythme de vie simple, où les relations entre humains sont encore empreintes de chaleur.

Quant au séjour à la base de plein air du lac Pohénégamook, il s'est clôturé par une soirée récréative, dimanche soir dernier, à laquelle ont pris part les parents.

Cela a permis aux jeunes diabétiques et au personnel de cette expérience de faire connaître leurs impressions de ce projet pilote. Tous se sont dit enchantés et ont formulé le vœu que cette initiative se répète l'an prochain.

On a même proclamé les jeunes Pierre C., de Rimouski, et Julie C., de Saint-Jean-Port-Jolie comme étant les campeurs par excellence.

SPECIAUX SEMAINE DU 23 AU 26 JUILLET 1975

210 AV. ST-SACREMENT

le marché à gogo

UNE DIVISION DE JATO INC

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

ROTI DE PALETTE
Marque Economique

lb **.49**

ROTI TALON D'ÉPAULE **.69**
Marque Economique lb

POMMES DE TERRE
Nouvelle récolte
Du Québec Canada No 1

10 lb **1³³**

CORNET "ROBINSON"
Pour crème glacée

Bte 48's **.79**

OEUFS "BRETON"
"A" Petit

Bte 1 doz. **.45**

KETCHUP "HEINZ"
Aux tomates

32 on bouteille **.89**

ESSUIE-TOUT VIVA
Bordure à motif

Emballage 2's **.79**

SAUCISSES FUMÉES
Fraîches de Coorsch

lb **.79**

TARTES "MEILLEUR"
Au choix

Boîte 14 onces **.44**

POMMES DE TERRE "CARNATION"
Instantanées

Boîte 12 onces **.59**

DINER GATELLI
Nouilles ou coquilles
au fromage

Boîte 6 1/4 onces **.20**

MOUTARDE "SCHWARTZ"
Préparée

Bocal 16 onces **.35**

JUS D'ORANGES "BORDEN"

1 pinte **.35**

CURE-OREILLES Q-TIPS

Boîte 180's **.79**

NETTOYEUR "MR NET"
Liquide

Bouteille 48 onces **1⁴⁵**

A LA CAISSE OU A L'UNITE C'EST TOUJOURS MEILLEUR MARCHÉ

CONSULTEZ

Gérard Robitaille



l'aliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

VENTE ANNUELLE DE JUILLET

RABAIS

20%

Une vraie chance d'acheter à bon prix. Tous nos pianos en magasin sont inclus dans cette vente exceptionnelle.

LES PIANOS
ÇA NOUS CONNAÎT!



EN EXCLUSIVITE
TEL QU'ILLUSTRE
SPECIAL

Le modèle "SPECIAL" de style colonial, noyer. Banc duo inclus.
(QUANTITE LIMITEE)

\$899

MISE DE COTE • CONDITIONS FACILES • BON CHOIX DE STYLES

Les pouvoirs de décision donnés à Rimouski reviendraient à Québec

par Damien GAGNÉ
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Malgré les déclarations du ministre responsable de l'Office de développement de l'Est du Québec (OPDQ), il apparaît clairement que le gouvernement a bien l'intention de diminuer le nombre de fonctionnaires en poste dans la région avant même la fin de l'entente Canada-Québec, qui se terminera en mars 1976.

Des gestes concrets le prouvent, en effet, après le ministère de la Fonction publique qui a vu en avril, le nombre de ses effectifs réduits par le non-renouvellement de l'engagement d'employés contractuels et occasionnels, le gouvernement s'attaque maintenant au ministère des Affaires municipales.

M. Jean Luc Marret, qui travaille pour ce ministère depuis 4 ans et demi, s'est vu refuser le renouvellement de son contrat.

La Conférence municipale de l'Est du Québec n'a pas tardé à protester contre cette décision gouvernementale qui va à l'encontre des prises de positions du ministre responsable de l'OPDQ, le docteur Quenneville. Ce dernier a déclaré à maintes reprises que les ministères maintiendront leurs effectifs au bureau régional à Rimouski durant toute la poursuite des projets prévus dans le cadre de l'entente Canada-Québec.

M. Quenneville a même déclaré qu'il n'était pas

question de réduire le nombre de fonctionnaire après la fin de l'entente, qui se terminera en mars 1976.

C'est en raison de méthodes et de normes administratives adoptées par le Conseil du trésor que Jean-Luc Marret a été congédié.

Selon ces nouvelles normes, pour être un employé occasionnel, il faut être de citoyenneté canadienne, à moins d'obtenir une autorisation spéciale de la Commission de la fonction publique. Jean-Luc Marret est de citoyenneté française.

Mais on comprend difficilement dans l'Est du Québec, qu'après plus de 4 ans au service du ministère des Affaires municipales et à quelques mois de la fin de l'entente, on congédie un employé. Il n'est sûrement pas question de le remplacer, il faudrait quelques mois à un nouveau venu pour se faire la main aux travaux déjà engagés.

Dans la région, certains fonctionnaires se permettent d'affirmer, de façon officieuse cependant, que la situation présente cache une volonté de certains hauts fonctionnaires, à Québec, de profiter de la fin de l'entente pour ramener à Québec, les quelques pouvoirs de décisions qu'ils ont pu consentir à la région.

Cette volonté se manifeste d'abord par une tentative de diminuer le nombre de fonctionnaires en poste dans la région, mais aussi par des directives qui limitent les

pouvoirs déjà restreints des coordonnateurs des différents ministères.

Il s'agit de rappeler la

directive de Mlle Dorothy Pertuiset, du ministère de la Fonction publique, directive datée du 10 avril dernier et adressée au coordonnateur

de la Fonction publique dans la région.

Cette lettre établissait clairement, que le coordonnateur de la fonction publique

à Rimouski n'avait aucun pouvoir de décision. On y disait textuellement: nous n'étions pas autorisés à mettre en oeuvre aucun projet sans

qu'il ait reçu l'approbation de Québec.

Hier, des fonctionnaires admettaient que cette direc-

tive touche également d'autres coordonnateurs qui ont vu, au cours des derniers mois, leurs pouvoirs diminués.

Les contribuables de Donnacona pourraient être taxés davantage

par Gérard ROCHETTE

DONNACONA — Avec un impôt foncier de \$130 du \$100 sur une évaluation à valeur réelle, une taxe d'eau de \$35 par année, une taxe d'ordures ménagères de \$20 annuellement, une taxe pour le déneigement de \$30 par année, en plus d'un impôt scolaire de \$125 du \$100 d'évaluation, les citoyens de la ville de Donnacona, dans la circonscription de Portneuf, ne sont pas sursaxés et peuvent encaisser de nouvelles hausses de taxes pour payer le coût des divers services municipaux.

C'est la conclusion à laquelle en est venu le Service des emprunts, prêts et subventions du ministère des Affaires municipales, après étude de la demande de la ville de Donnacona d'une subvention d'aide financière pour aider les contribuables à encaisser les pertes de revenus occasionnées par la nouvelle loi provinciale sur l'évaluation foncière.

Inutile de dire que la conclusion de ce service gouvernemental, motivant le refus d'aide financière de \$125.000, a causé une vive réaction dans les milieux municipaux de Donnacona.

Signalons que la nouvelle loi sur l'évaluation foncière exclut du rôle d'évaluation la machinerie des compagnies. Pour les municipalités, dont une telle machinerie industrielle figurait au rôle, un dégrèvement annuel de 6% pour 100 est en vigueur depuis 1972. A Donnacona, cela signifie une perte d'environ \$2.375.000 d'ici 1987.

C'est pour compenser une telle perte de revenus que la

ville a déposé une demande d'aide financière de \$125.000 pour l'exercice financier de 1975.

L'an dernier, le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, avait répondu favorablement à une telle demande en accordant une subvention de \$88.213. Ce dernier avait alors précisé qu'une telle aide était renégociable à chaque année, laissant clairement voir par là que le gouvernement entendait continuer à compenser les pertes encourues par sa nouvelle loi sur l'évaluation foncière.

Tout comme pour cette année, à ce moment, une étude de la situation financière et de la taxation avait été faite. Elle se soldait par la décision ministérielle d'aider la

Il faut donc comprendre la réaction des autorités municipales de Donnacona, si l'on considère que, depuis l'étude de 1974, l'impôt foncier général a été haussé de \$0,10 du \$100, la taxe d'eau de \$5 par année et qu'une taxe municipale de déneigement de \$30 a été imposée.

Les dirigeants considèrent que les contribuables ont amplement fait leur part en encaissant de telles hausses de taxes. Ceux-ci n'ont pas, en plus, à subir les conséquences d'une loi provinciale sur l'évaluation.

Dans la situation actuelle, des démarches seront donc entreprises directement auprès du ministre, par l'entremise du député de Portneuf, afin de faire reconsidérer la décision rendue par les fonctionnaires du Service des emprunts, prêts et subventions.

pourrait être mis en oeuvre dans les plus brefs délais.

On sait qu'un retard de plus de deux mois est déjà enregistré dans l'échéancier prévu: à Donnacona une campagne d'information a été faite, tandis que les autorités municipales n'attendent plus que les autorisations officielles pour franchir les étapes vers la réalisation.

Le programme préconise la restauration résidentielle, la construction de loyers à prix modiques et l'amélioration des services publics et des conditions de l'environnement dans l'ancien secteur de la ville de Donnacona.

La rénovation débiterait bientôt, à Donnacona

DONNACONA — Le Conseil des ministres a été saisi de la proposition du ministre des Affaires municipales relative au programme d'amélioration du quartier de la ville de Donnacona, dans la circonscription de Portneuf.

Les approbations nécessaires pour la poursuite des étapes tant par la ville de Donnacona que par la Société d'habitation du Québec (SHQ), devraient donc être émises dans les prochains jours.

C'est la nouvelle, apprise par LE SOLEIL, qui permet de croire que ce programme, évalué à quelque \$3.500.000,



SOLDES

après-inventaire

● Prix en vigueur jusqu'à samedi seulement

QUANTITÉS LIMITÉES ! CHAQUE ARTICLE N'EST PAS NÉCESSAIREMENT DISPONIBLE À CHAQUE MAGASIN!

<p>BLOUSES POUR DAMES</p> <p>En nylon, patte polo ou pleine longueur - Manches courtes, P.M. et G.</p> <p style="font-size: 2em; text-align: right;">\$2</p>	<p>CALEÇONS DE BAIN</p> <p>POUR GARÇONS</p> <p>Tissus extensibles variés. Choix de modèles et de couleurs. 8 à 16.</p> <p style="text-align: right;">\$2 \$3</p>	<p>PANTALONS ET COMBINAISONS-SHORT</p> <p>Tissus et modèles variés pour garçons et filles.</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>12-18-24 mois</td> <td>Garçons et filles 2-6x</td> <td>Garçons et filles 7-14</td> </tr> <tr> <td>\$2</td> <td>\$3</td> <td>\$4</td> </tr> </table>	12-18-24 mois	Garçons et filles 2-6x	Garçons et filles 7-14	\$2	\$3	\$4
12-18-24 mois	Garçons et filles 2-6x	Garçons et filles 7-14						
\$2	\$3	\$4						
<p>HAUTS, T-SHIRTS</p> <p>POUR DAMES</p> <p>T-shirts, blouses de bain de soleil - unis ou imprimés P.M. et G.</p> <p style="text-align: right;">1⁰⁰ 2⁰⁰</p>	<p>TEE-SHIRTS</p> <p>POUR GARÇONS</p> <p>Encolures et cols variés. Manches courtes. Devants imprimés, unis ou bordures fantaisie. 8 à 16.</p> <p style="text-align: right;">2^{\$3} 2⁰⁰</p>	<p>CALEÇONS DE BAIN POUR GARÇONS</p> <p>100% nylon. Genre athlétique d'aspect denim, imprimé ou avec appliqué. Choix de couleurs. 3 à 6x.</p> <p style="text-align: right;">2^{\$3}</p> <p>MAILLOT DE BAIN POUR FILLETTES</p> <p>Modèles 1 ou 2 pcs en jersey de nylon. Grande variété d'unis et d'imprimés. 4 à 6x.</p> <p style="text-align: right;">\$2</p>						
<p>MAILLOTS DE BAIN</p> <p>POUR DAMES</p> <p>1 ou 2 pièces - choix de polyester, Antron nylon ou Lycra spandex - Motifs en vogue - P.M. et G. ou 32 à 38</p> <p style="text-align: right;">\$4</p>	<p>SHORTS LAVABLES</p> <p>POUR GARÇONS</p> <p>Coton de couleur ou d'aspect denim. Modèles à 4 ou 5 poches. Teintes variées. 8 à 16.</p> <p style="text-align: right;">1⁵⁰</p>	<p>ENSEMBLES PANTALONS</p> <p>2-PIÈCES</p> <p>Tout polyester, tout coton ou polyester/coton. Modèles unis, à motifs ou or, tons contrastants - fillettes 2 à 14.</p> <p style="text-align: right;">\$5</p>						
<p>PANTALONS POLYESTER</p> <p>POUR DAMES</p> <p>Modèles fourreau, à taille semi-elastique ou avec ceinture en pareil. Tricot double, tissu ou aspect chanvre. Couleurs estivales. 7 à 15 et 10 à 20.</p> <p style="text-align: right;">\$4 \$6</p>	<p>CHEMISES GARÇONS</p> <p>8 à 16</p> <p>Polyester / coton - Manches courtes. Couleurs en vogue.</p> <p style="text-align: right;">2^{\$3}</p>	<p>RAQUETTES DE TENNIS</p> <p>RÉPUTÉES</p> <p>Dunlop. Slazenger tant qu'il y en aura!</p> <p style="text-align: right;">9⁸⁸</p>						
<p>JUPES POLYESTER</p> <p>POUR DAMES</p> <p>Vaste choix de modèles dernier cri. Teintes pastel ou imprimés. 7 à 15 et 10 à 20.</p> <p style="text-align: right;">\$4 \$6</p>	<p>TEE-SHIRTS</p> <p>POUR HOMMES</p> <p>Fibres lavables. Grande variété de modèles à manches courtes, certains avec imprimé au pochoir devant. P.M.G. et TG.</p> <p style="text-align: right;">2^{\$3} \$2</p>	<p>PRESSE-RAQUETTE</p> <p>BOIS DUR</p> <p>Modèle à écrous de protection maximum. Empêche la raquette de se tordre ou de s'écailler.</p> <p style="text-align: right;">\$2</p>						
<p>BLOUSONS NYLON</p> <p>POUR DAMES</p> <p>Taffetas de nylon à enduit protecteur. Capuchon escamotable, glissière et poches. Teintes unies. P.M. et G.</p> <p style="text-align: right;">\$2</p>	<p>CALEÇONS DE BAIN</p> <p>POUR HOMMES</p> <p>Fibres diverses dont Lastex caoutchouc et nylon/acétate imprimé. Genre bikini, basketbali ou autres. P.M.G. et TG.</p> <p style="text-align: right;">2^{\$5}</p>	<p>SACS DE COUCHAGE</p> <p>Extérieur en robuste coutil 6 on. couleurs diverses. Bourre 4 lbs de fibre variées. Dimension: 34" x 76".</p> <p style="text-align: right;">8⁸⁸</p>						
<p>ENSEMBLES JUPES OU ROBE D'ÉTÉ (DAMES)</p> <p>Ensemble 100% polyester. Chemisier ou blazer avec jupe. 7 à 15 et 10 à 20. Robes genre tablier ou bain de soleil. Imprimés et couleurs pastels. 7 à 15.</p> <p style="text-align: right;">\$7</p>	<p>PANTALONS LAVABLES</p> <p>POUR HOMMES</p> <p>Fine tissu de polyester double maille, à motif quadrillé gingham. Tons dominants de bleu, vert, or ou rouge. Tailles 30 à 40.</p> <p style="text-align: right;">\$4</p>	<p>SACS DE COUCHAGE NYLON</p> <p>Bourre 3 lbs polyester isolant bien double. Double assortie en flanelle imprimée. Dimension 34" x 76".</p> <p style="text-align: right;">12⁸⁸</p>						

 <p>QUÉBEC 1515 D'ESTIMAUVILLE</p>	<p>STE-FOY 2323 Boul. DU VERSANT NORD <small>au pied de la route de Vallée</small></p>	<p>LÉVIS 55 CHARLES RODRIGUE</p>
<p>● SAISIE GARANTIE ou argent remis</p> <p>● PLAN MISE DE COTE</p> <p>● Nous honorons la carte CHARGEX</p>		

AUSSI A • TROIS RIVIERES • CAP DE LA MADELEINE • GRAND MERE • DRUMMONDVILLE

Grève des débardeurs: chefs syndicaux condamnés

MONTREAL (PC) — Quatre dirigeants du syndicat représentant les débardeurs du port de Montréal ont été déclarés hier coupables d'avoir incité les travailleurs à une grève illégale et condamnés à payer chacun une amende de \$200.

Le juge Maurice Rousseau de la cour Supérieure du Québec a décrété que les officiers du syndicat, Raymond Desgagnés, Adrien Tremblay, Georges Lagacé et Robert Gosselin, ont violé la "loi sur les opérations portuaires du Saint-Laurent," que le Parlement fédéral avait adoptée le 24 avril dernier. Le tribunal a par ailleurs acquitté Patrick Gervais, un autre membre de la section 375 de l'Association

internationale des débardeurs.

Le 30 mai dernier, le président du syndicat, Adrien Tremblay, et les membres de son exécutif, convoquaient les débardeurs au Centre Paul Sauvé pour discuter notamment des menaces à la sécurité de leur emploi. L'assemblée étant devenue houleuse les dirigeants syndicaux s'empressèrent d'aller chercher du renfort sur les quais du port. Les débardeurs furent invités à laisser l'ouvrage pour aller participer à l'assemblée. Les officiers du syndicat souhaitaient que les débardeurs appuieraient les conclusions du rapport du conciliateur mais les choses tournèrent

autrement. L'assemblée vota un arrêt de travail.

Conclusions

La Cour en conclut que les prévenus, par leur comportement, ont non seulement ratifié une décision illégale et négative des membres de

leur local mais encore se sont identifiés à cette décision en ne prenant pas les mesures qui s'imposaient alors pour ordonner un retour immédiat au travail, en conformité de la loi spéciale que le Parlement fédéral avait sanctionnée le 24 avril 1975.

Plus précisément, le juge Rousseau retient que le quatre officiers du syndicat ont par leur attitude permis et rendu possible l'arrêt de travail et qu'ils en ont mme discuté ensemble pour élaborer une stratégie d'action avant de se rendre au port. "Ils

ont usé de leur prestige et de leur autorité comme représentant du local 375 pour engager le dialogue avec les débardeurs au travail et ceux qui attendent un appel dans la salle de déploiement. Les débardeurs au travail et les autres ans la salle de déploiement ont répondu à la demande des quatre prévenus et ils ont quitté le travail parce que la demande venait de leurs représentants syndicaux et parce qu'ils se rendaient compte que les derniers les autorisaient à faire un arrêt de travail, donc la grève."

Le juge Rousseau a conclu le procès par cette mise en garde: "Il va falloir que les syndicats se civilisent. J'espère qu'ils puissent avoir raison parfois de ne pas être contents mais de là à employer la violence et passer au-dessus la tête de leurs dirigeants"

Chômage: selon le CTC, les petits salariés écopent

OTTAWA (PC) — Ce sont les petits salariés qui supporteront la plus grosse part du fardeau des changements proposés à la Loi de l'assurance-chômage, selon M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada.

Parmi ces changements, il y a la formule de partage des coûts, qui augmentera les cotisations des employés et des employeurs en 1976. Il y a ensuite la clause qui élimine les prestations aux travailleurs de 65 ans ou plus, et celle qui double la période de disqualification pour les gens qui quittent leur emploi ou sont renvoyés pour motif valable.

Ces changements ont été annoncés dans le budget fédéral du 23 juin.

"Il est évident, dit M. Morris, que le gouvernement cherche à réduire lentement mais sûrement la protection de sécurité sociale dont bénéficient actuellement les citoyens canadiens et qui leur est accordée par une législation que les syndicats et des groupes de même idéal ont mis tant d'années à obtenir"

M. Morris a ajouté qu'en doublant la période de disqualification dans le cas des personnes qui réclament des prestations après avoir laissé volontairement leur emploi ou avoir été renvoyées pour des motifs présumés valables, le gouvernement impose un fardeau injuste à des citoyens qui généralement

n'ont guère de réserves pécuniaires. Et on sait qu'il faut souvent des mois pour faire renverser une décision injuste qui a disqualifié des travailleurs en chômage.

M. Morris a rejeté les arguments du gouvernement à l'effet que les programmes de sécurité sociale améliorés et le paiement universel au Plan de pension du Canada bénéficient aux personnes de 65 ans et plus et éliminent leur besoin d'assurance-chômage.

Les personnes de plus de 65 ans à bas revenus n'ont souvent pas de plan de pension et à ce stade du Plan de pension du Canada leur rente n'est souvent pas suffisante pour qu'ils se retirent avec dignité, a-t-il ajouté.

Un autre changement proposé, soit d'abaisser le taux des versements pour les réclamants avec dépendants de 75 à 66 2/3 pour cent, est injuste, selon M. Morris. Le gouvernement dit que la baisse est garantie par les allocations familiales plus élevées.

Les allocations familiales ne couvrent pas le coût entier de la nourriture et du vêtement des enfants, a-t-il dit.

Dans l'optique de M. Morris, les allocations familiales n'ont rien à voir avec l'assurance-chômage qui constitue l'assurance sociale spécifique pour ceux qui perdent leur emploi.

Egalité des chances pour la femme à R.-C.

MONTREAL (PC) — On a annoncé, hier, la nomination de Mme Rita Cadieux au poste de directeur du Bureau de l'égalité des chances de la société Radio-Canada.

En sa qualité de premier directeur de cet organisme, Mme Cadieux aura la responsabilité de réaliser le programme de l'égalité des chances et de veiller à l'application des recommandations du Groupe de travail sur la condition de la femme au sein de la Société.

C'est par ailleurs ce groupe qui a recommandé la création d'un Bureau de l'égalité des chances. Mme Cadieux

occupera son nouveau poste à compter du 11 août.

Travailleuse sociale de formation, Mme Cadieux se joint, en 1962, au Service de la citoyenneté au ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, à Montréal, et devient, en 1970, directeur adjoint à l'exécution des programmes, au siège social, à Ottawa.

De 1972 à 1974, elle occupe le poste de directeur du programme des groupes minoritaires de langue officielle au Secrétariat d'Etat et, depuis l'an dernier jusqu'à ce jour, elle est directrice du programme de la participation des citoyens.

\$2.20 l'heure pour certains détenus

OTTAWA (PC) — Les détenus pourront gagner jusqu'à \$2.20 l'heure à la suite de l'établissement d'un programme d'emploi pilote devant commencer en avril prochain dans un pénitencier.

C'est ce qu'on a appris aux Communes.

Le programme débutera à la prison à sécurité minimum de Joyceville, près de Kingston, en Ontario.

Les prisonniers se verront déduire de 20 à 25 pour cent de leurs gains pour frais de logement et on s'attend à ce que 80 détenus participent au programme au début.

Les salaires dépendront des capacités individuelles de chaque prisonnier. Le taux le plus bas sera de 60 cents l'heure et pourra at-

teindre \$2.20 l'heure par la suite.

Il existe actuellement un programme d'emploi auquel participent quelque 1,650 détenus et ceux-ci peuvent retirer de 70 cents à un dollar par jour. Or, en vertu du nouveau programme, les prisonniers pourront se prévaloir des avantages de l'assurance-chômage. Ce système sera mis à l'essai durant une période de deux ans et si les résultats sont satisfaisants il sera graduellement étendu à toutes les prisons où existe déjà un programme de travail. Cette information a été communiquée aux Communes par le solliciteur général Warren Allmand en réponse à une question écrite du progressiste conservateur Perrin Beatty de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo.

VOUS POUVEZ TOUJOURS COMPTER SUR VOTRE

Ami

L'ÉPICIER DE CONFIANCE



PAIN DE POULET BILOPAGE pqt 6 oz .45	SALADE AUX CHOIX BILOPAGE conf. 16 oz .59	TETE FROMAGEE ST-CASTIN conf. 10 oz .79
NECTARINES PRODUIT DE LA CALIFORNIE Gr 96 CANADA # 1 lb .49	ORANGES SUNKIST VARIÉTÉ VALANCE GR 163 PRODUIT DE LA CALIFORNIE 24/ lb .99	CHOUX-FLEURS CULTURE DU QUÉBEC GR 12 CANADA # 1 ch. .43
MAYONNAISE PURE HELLMAN bocal 16 oz .79	KETCHUP AUX TOMATES AYLMER boul. 25 oz .75	CEREALES CORN FLAKES KELLOGG bte 24 oz .89
CRISTAUX A SAVEUR D'ORANGE SWING env. 3/4 oz .89	JUS DE TOMATES QUALITÉ DE FANTAISIE HEINZ bte 19 oz .55	SOUPES CONSOMME, CREME D'ASPERGES, BOEUF ET NOUILLES AYLMEER bte 10 oz .79

AVEC LES PRODUITS DE QUALITÉ  **G'EST CERTAIN!**

ASPERGES LONGUES DE FANTAISIE ST-CASTIN bte 12 oz .76	CAFÉ INSTANTANÉ ST-CASTIN bocal 10 oz 1.84
CONFITURES DE FRAISES AVEC PECTINE ST-CASTIN bocal 24 oz 1.03	BETTERAVES TRANCHEES MARINEES ST-CASTIN bocal 24 oz .49
MARINADES SUCREES ST-CASTIN bocal 24 oz .78	CORNICHONS TRANCHEES BREAD & BUTTER, ST-CASTIN bocal 15 oz .48
OIGNONS SUCRES ST-CASTIN bocal 12 oz .80	GERKINS SUCRES (MIDGET) ST-CASTIN bocal 12 oz .84
MOUTARDE PREPAREE ST-CASTIN bocal 24 oz .39	RELISH SUCREE ST-CASTIN bocal 15 oz .54
SAUCE HOT CHICKEN ST-CASTIN bte 14 oz .26	ALLUMETTES EN LIVRET ST-CASTIN bte 50 .33

THE EN SACHETS TENDER LEAF bte 60 1.05	MELANGE A PIZZA AU FROMAGE CHEF BOY-AR-DEE bte 15 oz .75
MIEL LIQUIDE PUR DOYON bocal 16 oz .99	NOURRITURE POUR CHATS SAVEURS ASSORTIES, DR BALLARD bte 15 oz .26
LINGES TOUT USAGE HANDI WIPE bte 12 .95	BEURRE D'ARACHIDES SCHWARTZ bocal 16 oz .89
BISCUITS VIAU MELANGE CLUB bte 36 oz 1.95	CEREALES POUR BEBES SAVEURS ASSORTIES, HEINZ bte 16 oz .87
SERVIETTES SANITAIRES REGULIERES KOTEX bte 24 1.49	PATE DENTIFRICE COLGATE tube 50 ml .99
RAGOUT CORDON BLEU BOULETTES ET PATATES, BOULETTES ET NOUILLES bte 20 oz .95	TOMATES DE CHOIX UTOPIA bte 19 oz .53
POUDRE A LIQUEUR SUCREE KOOL-AID env. 4 oz .29	POIS VERTS # 4 ROYAL ROSE bte 19 oz .38
DETERSIF EN POUDRE ARCTIC POWER bte familiale 2.19	OLIVES FARCIES NON PLACEES MC LARENS bocal 20 oz 1.20
BISCUITS VIAU MELANGE CREMES bte 1 lb 6 oz 1.45	PATES ALIMENTAIRES SPAGHETTI, SPAGHETTINI, COUDES CATELLI bte 1 lb .41
SIROP DE MAIS CROWN BRAND boul. 2 lb .69	GELEE A DESSERT SAVEURS ASSORTIES, ROYAL bte 6 oz .89
MAIS EN CREME DE CHOIX OPAL bte 19 oz .39	NOURRITURE POUR BEBES SAVEURS ASSORTIES, HEINZ bocal 5 oz 1.00
CHAMPIGNONS ENTIERS OU TRANCHEES GREEN GEANT bocal 5 oz .39	ALCOOL A FRICTION MATHIEU boul. 16 oz .59
	GATEAUX ASSORTIS STUART FAMILIAL bte 6 .79

TOUJOURS A VOTRE SERVICE

LES MARCHES D'ALIMENTATION



La justice a les choses "en main"...

Un brave citoyen des Etats-Unis, John Dotson, avait fini "sa journée"... Il avait forcé une jeune fille à monter dans sa voiture, plus tôt dans la journée, et l'avait tout simplement violée. Il entra chez lui en sifflotant, comme un ouvrier satisfait d'une bonne journée de travail, et il tondait sa pelouse... question de "garder la forme". Soudain, six femmes venues de nulle part lui sautèrent dessus et lui firent un mauvais parti.

Au même moment, les policiers arrivaient sur les lieux dits pour arrêter le citoyen Dotson, muni d'un mandat émis par un juge à la suite d'une plainte portée contre l'accusé. Les "vigilantes" avaient un peu massacré ce bon Dotson à coups de couteaux. Trouvant sans doute que le bras de la Justice n'était pas assez long, elles avaient décidé de prendre "la chose en main".

Un juge de l'Etat de la Floride devra maintenant entendre "les parties".

Les six "amazones vengeresses" auraient peut-être mieux fait d'attendre que les autorités compétentes entrent dans la danse.

Ainsi, Dotson aurait eu le temps d'en violer d'autres.



ma place au soleil
Jacques Normand

plusieurs témoins de la poursuite sont venus affirmer que ledit ma-sœur s'était livré à des actes sexuels sur des clientes, la question reste entière, il faudrait savoir si elles étaient consentantes.

Le plus fidèle ami de l'homme

Monsieur John G. Bachan est un financier de Fort Lauderdale, en Floride. Il a la mauvaise habitude de garder des "valeurs" chez lui, quelle imprudence! Mais il comptait sur son chien de garde de la bonne race "Doberman" (le seul chien qui se retourne un jour ou l'autre contre son maître).

(Pour références, deux livres: "Dogs at War" et "The Doberman"). Monsieur et madame Bachan, comme il faisait un temps de chien, entrèrent à leur domicile plus tard que prévu. O surprise! — les bijoux de madame, partis, — le vase chinois de monsieur, envolé — enfin, des tas de trucs et de machins de grande valeur, disparus.

Phideault (on aurait pu l'appeler Fido, mais chez les riches vous savez) se léchait les babines, il venait de s'envoyer la moitié d'un jambon. Le "Arsène Lupin" de cette histoire avait tout simplement attiré le chien avec de la viande, et l'avait enfermé à double tour dans la salle de bains.

Quelle époque! A qui se fier?

LA PROSTITUTION... CHASSE GARDEE

Un juge de Brockton (Mass., USA) vient d'acquitter un certain Doane, Frederick, qui était accusé de s'être livré à la prostitution.

Son Honneur a déclaré ceci: "On a prouvé à ma satisfaction qu'un "mâle" (sic) ne peut pas commettre ce crime. Monsieur Doane, l'accusé lui-même, fut surpris de se retrouver innocent et de pouvoir retourner à la pratique du plus vieux métier du monde.

L'avocat de l'accusé ne fit entendre aucun témoin. Il se contenta de lire les paragraphes de la loi définissant la prostitution comme un crime commis par une femme, une fille ou une femelle.

La définition de "prostitution" est pourtant claire: "Se livrer ou livrer son corps aux plaisirs sexuels pour de l'argent ou d'en faire un commerce".

L'accusé était "masseur". Déjà, ça règle le cas du racolage, mais, puisque

Erb encore en quête de \$100,000

par J.-Claude RIVARD

A l'encontre de toute attente, le navigateur montréalais Brian Erb n'a pas encore réussi à trouver le "mécène" prêt à souscrire une caution de \$100,000 pour lui permettre de sortir le navire "The Answer" de la rivière du Loup, à Louiseville.

Aux toutes dernières nouvelles, vendredi dernier, un homme d'affaires québécois devait se présenter au greffe de la cour supérieure pour déposer cette garantie exigée par le juge Maurice Jacques, de la cour supérieure, autorisant la Vitral Naviera Compania, de Panama, à prendre provisoirement possession du navire, à cette seule condition.

On n'éloigne toutefois la possibilité que la caution soit déposée au cours des prochains jours.

Mais on s'accorde, par ailleurs, à reconnaître dans les milieux judiciaires que la compagnie pourrait bien at-

tendre maintenant que la cour fédérale du Canada se prononce de façon définitive sur le droit de propriété revendiqué par l'industriel Paul-Emile Caron, de Louiseville. L'audition de cette cause doit se faire à la mi-août. On se souvient que c'est le 31 mai que la Vitral Naviera Compania a provisoirement fait saisir le navire par la cour supérieure et qu'elle en a réclamer la garde provisoire, de façon à garantir la conservation du vaisseau et de façon aussi à profiter des dernières hautes marées du printemps pour dégager le navire du lit de boue sur lequel il repose actuellement.

Le goût incomparable d'un thon supérieur.



Salade de thon Clover Leaf...

- 1 tête moyenne de laitue
- 2 boîtes de 7 oz. de thon Clover Leaf
- 4 tranches épaisses de fromage cheddar canadien
- 1 tasse de moitiés de noix
- 4 tomates pelées
- 4 oeufs durs
- 1 gros oignon blanc, tranché en rondelles
- 6 cornichons "dill" à l'anet, tranchés

Préparer une vinaigrette avec l'huile du thon Clover Leaf mêlée à 2 cuillerées à table d'huile d'olive.

Déchirer la laitue en gros morceaux. Mélanger à la vinaigrette. Ajouter le thon, le fromage rédiat en bûchées, les noix et les tomates coupées en quatre. Mêler un peu.

Placer les quartiers d'oeufs, les rondelles d'oignon et les cornichons sur le dessus de la salade. 4 portions.

Le thon Clover Leaf: pur et simple.

Pour obtenir la nouvelle collection de recettes au thon Clover Leaf, écrivez à: Cuisines Neptune, "A", P.O. Box 5000, Vancouver, B.C. V6B 4A8

AUBAINES D'ÉTÉ

CHEZ LEGARÉ

Les meubles frais... naturels... de notre pays! Trouvez-les ici!

MOBILIER DE CHAMBRE "CANADIEN", 4 morceaux

Investissez dans le plus beau décor du monde!... Profitez-en toute votre vie!... La présence fraîche et reposante du merisier massif... Le charme naturel, accentué par le fini muscade, d'une ébénisterie soignée, aux multiples commodités... Il comprend: Un grand bureau triple; Un miroir vertical; Une commode à portes spacieuses; Une tête de lit de 54" à barreaux fuselés... Les tiroirs, nombreux et solides, glissent doucement dans des caissons antipoussière, sont enjolivés de poignées ornementales.

\$499

SPECIAL

SALON COLONIAL, 2 mcx

Une allure intime, douce et villageoise!... Un décor d'époque empreint de simplicité, de légèreté et de charme ancien!... Ce sofa de 80" et ce fauteuil berçant et pivotant sont recouverts d'un tissu combiné à motif quadrillé (100% Polypropylène) et contour uni (65% Viscose - 35% Polypropylène), venant dans des teintes de brun/or ou de vert/blanc... Ressorts "non affaiblissants"; Rebords à ressorts; Coussins de siège réversibles; Coussins de dossier semi-détachés... Bois apparent fini érable.

\$499

SPECIAL

MOBILIER DE CUISINE, 5 mcx

Redeviens pionnier dans votre pays et votre milieu de vie!... A un coût raisonnable!... Toute l'ambiance chaude et invitante d'une cuisine de campagne!... Vos repas appétissants et vos réceptions seront des événements pris autour de cette table de 44" de diamètre, s'ouvrant à 60", et sur ces 4 chaises confortables... Ce bel ensemble en érable, au fini naturel muscade, peut se compléter, au goût, des meubles appareillés suivants: Un buffet de 48"... Un vaisselier à portes vitrées... Une armoire de coin.

\$349

DISPONIBLES: BUFFET \$189 VAISSELIER \$169 ARMOIRE \$219

TOUT POUR LE FOYER

LEGARÉ MEUBLES

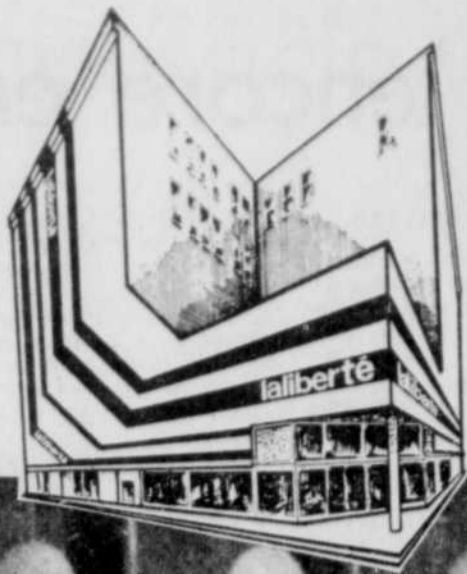
OÙ LE SERVICE FAIT LA DIFFÉRENCE

Ouverts Jeudi et Vendredi jusqu'à 9h00
Samedi jusqu'à 5h00

Lauzon — 20, rue St-Joseph — Tél.: 837-5144
LIVRAISON ET MISE EN PLACE GRATUITES

MAIL ST-ROCH
600 est, rue St-Joseph
Tél.: 529-0141

**ECONOMISEZ EN ACHETANT
VOTRE FOURRURE MAINTENANT
CHEZ LES PLUS GRANDS
SPECIALISTES AU QUEBEC**



laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



VENTE GEANTE DE FOURRURE

**CHOIX INCOMPARABLE!
PLUS DE 1500 FOURRURES!
DERNIERES NOUVEAUTES!**

MANTEAUX EN CASTOR \$349
A LONG POIL NATUREL
PRIX PRE-SAISON

**MANTEAUX EN RAT
MUSQUE NATUREL \$449**
PRIX PRE-SAISON

**MANTEAUX EN
LOUP NATUREL \$499**
PRIX PRE-SAISON

**MANTEAUX EN CHAT
SAUVAGE NATUREL \$599**
PRIX PRE-SAISON

MANTEAUX EN VISON NATUREL \$799
PEAUX VERTICALES
PEAUX ALLONGEES
PASTEL
OU FONCE \$999



**PROFITEZ DE NOS
PRIX PRE-SAISON**

AGNEAU

Manteaux en Agneau rasé teint brun. **\$269**

LOUP

Pantcoats en Loup naturel. **\$399**

CASTOR

Manteaux en Castor à long poil lustré foncé. **\$449**

RAT MUSQUE

Manteaux en Rat musqué teint Vison. **\$499**

RAT MUSQUE

Manteaux en Rat musqué naturel, qualité supérieure. **\$549**

MOUTON

Manteaux en Mouton de Perse teint noir, ornés. **\$649**

CHAT

Pantcoats en Chat sauvage naturel. **\$559**

RENARD

Manteaux en Renard roux ou gris, naturel. **\$899**

CASTOR

Manteaux en Castor rasé et lustré. **\$899**

LOUTRE

Manteaux en Loutre canadienne rasée et lustrée. **\$999**

CHAT OCELOT

Manteaux en Chat Ocelot naturel, unis ou ornés. **\$999**

CHAT LYNX

Manteaux en Chat Lynx naturel. **\$1199**

POUR HOMMES

Paletots en Agneau rasé teint brun, ornés. **\$299**

Paletots en Rat musqué naturel, ornés. **\$599**

Paletots en Chat sauvage naturel. **\$699**

PLAN MISE DE COTE - CONDITIONS FACILES - CORRECTIONS D'AJUSTAGE GRATUITES - GARANTIE D'UN AN

Centeast Charny soumise à la juridiction provinciale

Par Fernando LEMIEUX

Le fait pour une compagnie de procéder, par contrat, au débarquement des automobiles.

Impasse dans le vêtement

MONTREAL (PC) — S'étant retiré de la table des négociations en qualifiant d'insensées les contre-propositions de la partie patronale, le comité mixte de Montréal de l'union des ouvriers de la robe et de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames a l'intention de tenir, au cours des prochains jours, des séances d'étude pour expliquer la situation à ses membres.

Un porte-parole du comité, M. S. Besner, a déclaré que les négociations ne reprendraient que lorsque la Guilde des manufacturiers de la robe et du vêtement sport de Montréal présentera des offres concrètes. Selon M. Besner, les employeurs vivent dans une tour d'ivoire, n'étant pas conscients de la montée des prix.

La présente convention collective expire le 31 juillet, et les ouvriers auront le droit de grève à compter du 2 septembre. Ceux-ci demandent des augmentations de salaire de 36 pour 100 réparties sur deux ans, l'indexation des salaires, et des clauses restrictives à l'importation de certains vêtements.

Baisse des emplois vacants

OTTAWA (PC) — Quelque 71.000 emplois étaient vacants durant la période de trois mois terminée le 30 juin, ce qui représente une baisse de 35 pour 100 par rapport au total de 109.000 emplois vacants au cours de la même période l'année dernière.

C'est ce qui ressort d'un communiqué émis par Statistique Canada.

Le total national signifie qu'il existait neuf emplois vacants pour chaque 1.000 emplois à plein temps, à temps partiel et occasionnels, comparativement à une moyenne de 14 emplois vacants au cours du deuxième trimestre de 1974.

De ce total, 63.000 étaient des emplois à plein temps, en baisse de 36 pour 100 par rapport au total de 99.000 l'année précédente.

Employés fédéraux: salaire minimum à \$2.60

OTTAWA (PC) — Le salaire minimum pour la plupart des employés qui relèvent de la compétence fédérale passe aujourd'hui de \$2.20 l'heure à \$2.60 l'heure.

Ce salaire minimum touche les travailleurs du transport interprovincial et du transport international, ceux des télécommunications et de la radio-télévision, des banques, de la manutention des céréales et ceux des mines. C'est avec le salaire minimum du Québec le salaire minimum le plus élevé au pays.

Quelque 13.500 des 530.000 employés qui relèvent de la compétence fédérale vont recevoir des hausses de salaire par suite de la hausse du salaire minimum fédéral, estime le ministère fédéral du Travail.

les arrimées sur les wagons du Canadien National et de les placer dans la cour de triage appartenant à la société ferroviaire n'implique pas que ces opérations tombent sous la juridiction fédérale.

Ces activités ne font pas partie intégrante ou ne sont pas essentielles au fonctionnement du CN et, à cet égard, elles ne sauraient être soumises au paragraphe 10 a) de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

C'est ce que vient de décider le juge Gaston Michaud, de la cour provinciale et membre du Tribunal du travail, dans la cause impliquant Centeast Charny Inc., requérante, et l'Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôt et autres ouvriers, section 106 (FTQ-IBT).

Il s'agissait de l'appel d'une décision du commissaire enquêteur, le 12 février 1975, au terme de laquelle était accordée l'intimée pour représenter tous les salariés au sens du code du travail de Centeast Charny Inc. pour son établissement situé au parc industriel de cette ville de la rive-sud et grand centre ferroviaire.

LES FAITS

En substance, l'appelante

allegue que le commissaire enquêteur n'avait pas juridiction pour accréder l'intimée du fait que les salariés concernés travailleraient pour le compte d'une entreprise soumise à la juridiction fédérale.

Centeast, en vertu d'un contrat intervenu avec le Canadien National, procède au débarquement des automobiles arrimées sur les wagons de la compagnie et les place dans la cour de triage appartenant au CN sous juridiction fédérale.

Dans l'exécution du contrat, les employés utilisent les outils du CN, mais Centeast demeure responsable des dommages qui peuvent être causés aux automobiles. Enfin, si des demandes particulières lui sont adressées concernant le débarquement de certaines voitures, elles sont soumises au Canadien National qui décide de l'action à prendre.

Le commissaire enquêteur en était venu à la conclusion, se basant sur la jurisprudence du tribunal du travail, établie en 1973, que Centeast était soumise à la juridiction provinciale et avait rejeté les prétentions de la compagnie.

EN APPEL

En appel, la Centeast avait allégué que ses opérations sont intimement liées à l'entreprise ferroviaire et qu'il y a un rattachement direct de ses activités au CN.

Elle avait prétendu que ses activités ont un caractère exclusif avec celles du CN, en ce qu'elle contracte directement avec la société et non avec d'autres. En outre, ces activités ont un caractère de nécessité par rapport aux opérations principales de la compagnie de chemin de fer.

Donc, ces éléments contribueraient à faire de l'appel-

lante une entreprise de juridiction fédérale au sens de l'article 92, paragraphe 10 a) de l'AAAB.

Pour étayer ses prétentions, l'appelante cite deux causes décidées par la Cour suprême qui, selon elle, s'appliquent à son cas à cause de la similarité des faits présentés.

Tout d'abord, le juge Michaud cite le texte constitutionnel invoqué par l'appelante:

"Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories ci-dessous énumérées..."

10. Les travaux et entreprises d'une nature locale autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes: —

a) lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments,

chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province."

PAS D'ACCORD

Le magistrat souligne d'abord que l'entreprise telle qu'elle est exploitée par l'appelante n'en est pas une de "chemin de fer qui relie la province à une ou à d'autres provinces". Ses activités sont d'une nature locale et consistent uniquement et essentiellement à effectuer, sur une voie d'évitement, le déchargement de wagons de chemin de fer qui ont acheminé des automobiles jusqu'à la cour de triage du Canadien National, à Charny, et à placer ces voitures sur un terrain adjacent pour fin de livraison à leurs destinataires.

Comme outil, il s'agit d'une clef spéciale utilisée pour détacher les chaînes d'arri-

mage fixant les véhicules au wagon. En aucune façon, les activités de l'appelante ne sauraient être assimilées aux opérations mentionnées au paragraphe 10 a) de l'article 92 de l'AAAB.

Dans les causes présentées à la Cour suprême, il avait été prouvé que les opérations des compagnies concernées faisaient partie intégrante des sociétés maritimes qui les employaient. Le chargement et le déchargement des marchandises se faisaient dans une province et l'entreposage dans une autre.

CE N'EST PAS LE CAS

Ce n'est pas le cas pour l'appelante. Ses opérations ne font pas partie intégrante de l'entreprise de chemin de fer exploitée par le CN. Il n'y a qu'un déchargement local de voitures qui sont ensuite prises à charge par leurs destinataires. D'ailleurs, ce travail pourrait très bien être exécuté par des employés du

CN, comme c'est le cas à Montréal, par exemple. Donc, l'entreprise ferroviaire n'est pas dépendante des préposés au débarquement des automobiles à Charny.

Cette opération est certes reliée à l'entreprise ferroviaire sous juridiction fédérale, reconnaît le juge Michaud, mais il s'agit toutefois d'une relation éloignée (remote stages) en ce qui concerne le transport par chemin de fer d'une province à une autre.

Se basant sur la jurisprudence établie par la Cour suprême, le juge décide que les activités de l'appelante ne sont qu'incidentes à une entreprise fédérale et, partant, qu'elles se trouvent sous la juridiction du Code du travail du Québec. Il y a donc lieu de rejeter le moyen de droit soulevé par l'appelante contestant la juridiction du commissaire enquêteur dans cette cause. L'appel est refusé.

COMMENCE DEMAIN TAPIS METROPOLITAIN COMMENCE DEMAIN

VENTE

J.-P. BEGIN VIANDE ENR.

1588, Chemin St-Louis

ROTI DE BOEUF HAUT DE COTE DE CENTRE .65

ROSBIF FRANCAIS SANS OS DE 2 A 9 LB 2.49

COTELETTES DE PORC SEMI-DESOSSEES 2.49

JAMBON CUIT HACHE CONTENANT DE 11 OZ .89

STEAK DE SURLONGE TRES BIEN TRIME 2.39

CANADA CATEGORIE "A" POULET FRAIS TUE DE 3 1/2 A 4 LB .79

POUR LE FRIGO SURLONGE ENTIERE DE 25 A 30 LB 1.39

AUSSI LONGE DU FILET ET T-BONE 1.55

CROUPE RONDE DE 7 A 10 LB 1.39

SANS OS DE 2 A 5 LB 1.89

JAMBON FESSE SEMI-DESOSSEE DE 3 1/2 A 15 LB 1.69

Maintenant nous gardons Poisson et fromage

Tel.: 527-2548 Ste-Foy: 527-2913

MARQUES RENOMMEES TELLES QUE: HARDING CROSSLEY KARASTAN

- Burlington
- Seneca
- Barrymore
- Ozite
- BMK
- Celanese
- Caravelle
- Krauss
- Peerless et autres...

900 ROULEAUX DE TAPIS EN ETALAGE!

900 COULEURS AU CHOIX SERVICE D'ACHAT A DOMICILE GRATUIT

Composez: **681-3514**

NOUS VOUS DEFIONS DE TROUVER A MEILLEUR MARCHE AILLEURS

NOUS VOUS DONNERONS NOTRE GARANTIE PERSONNELLE D'ENTIERE SATISFACTION
Les Frères Chapdelaine

NOUS DEFIONS NOS COMPETITEURS DE FAIRE MIEUX

HARDING "Stampede" 100% nylon, très résistant, choix de plusieurs couleurs.

Comparez \$7.95 NOTRE PRIX **\$4.95**

VENTURE Tapis commercial 4 couleurs: rouille • vert • ton or • havane.

Comparez \$7.95 NOTRE PRIX **\$5.49**

HARDING Nylon ciselé, 5 couleurs: ton or • rouille • vert • bleu • rouge.

Comparez \$7.95 NOTRE PRIX **\$6.49**

CELANESE TWIST Torsadé.

Comparez \$8.95 NOTRE PRIX **\$5.95**

VENTURE "Noranda" - Nylon pelucheux 2 tons. Choix de 6 couleurs en vogue.

Comparez \$8.95 NOTRE PRIX **\$4.95**

BARRYMORE 100% nylon pelucheux. Choix de 10 nouvelles couleurs en vogue.

Comparez \$8.95 NOTRE PRIX **\$6.95**

CROSSLEY-KARASTAN Karastan "Saxony" pelucheux. Choix de couleurs à la mode.

Comparez \$12.95 NOTRE PRIX **\$9.95**

TAPIS CUISINE A MOTIF Choix de 8 couleurs.

Comparez \$10.95 NOTRE PRIX **\$7.49**

NOUVEAU SHAG 100% nylon, très épais, envers caoutchouté. Couleurs en vogue.

Comparez \$8.95 NOTRE PRIX **\$4.95**

TAPIS METROPOLITAIN

Si vous achetez ailleurs, tant pis pour vous... vous allez payer plus cher!

OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU' A 18h. JEUDI ET VENDREDI JUSQU' A 21h. SAMEDI JUSQU' A 17h.

COIN DES AUBAINES

Ce "coin" est réservé exclusivement pour des balances de rouleaux ou coupons, pouvant couvrir entrées, passages salons et autres... Coupons • lignes • discontinuités • couleurs discontinuités. Balances de contrats

Economisez jusqu'à 60%

130 AV. PLANTE VILLE VANIER

TÉL.: 681-3514

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 26 JUILLET 1975

Chez Provigain on est bien d'adon



VIANDES PROVIGAIN:

FESSE DE JAMBON CUIT

DEGRAISSEE, DECOUPEE PRETE A MANGER PARTIE DE LA GROUPE

1 13
LA LIVRE

CUISSE DE POULET
BOITE 2 LIVRES
CONGEELEE DORCHESTER
1 88

POULET 2 A 4 LIVRES
LA LIVRE
CATEGORIE A CANADA CONGEELE, EVISCERE
.69

BOEUF HACHE
LA LIVRE
FRAIS MAIGRE
.58

JAMBON EPAULE
LA LIVRE
GENRE PICNIC MARQUE POPULAIRE
.98

BOEUF EN CUBES
LA LIVRE
POUR BROCHETTE BARBEQUE
1 88

FILET DE TURBOT
LA LIVRE
UN DELICE DE MER
.94

ROSBIF FRANCAIS
LA LIVRE
LE DELICE DES FINS GOURMETS MARQUE ROUGE
2 29



FRUITS ET LEGUMES PROVIGAIN:

BLE D'INDE SUR EPIS

CANADIEN 6 POUR

.49

RAISINS ROUGES

CALIFORNIE PRODUIT IMPORTE CANADA NO 1

LA LIVRE **.49**

CHAMPIGNONS

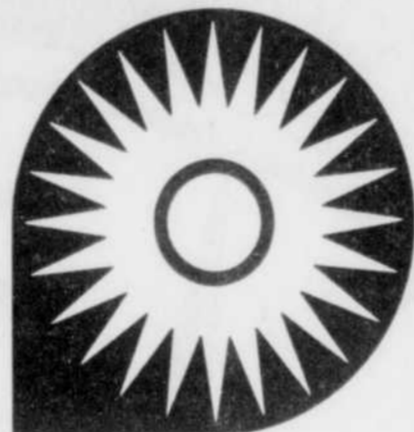
SLACK'S

BOITE 1/2 LIVRE **.63**

BANANES

CHIQUITA OU DOLE PRODUIT IMPORTE

LA LIVRE **.19**



provigain

PRODUITS CONGEELES A PRIX CHAMPION:

TARTE MC CAIN

ASST. A LA CREME

FORMAT 14 ONCES **.79**

COFFEE RICH

CONTENANT 16 ONCES **.35**

AUTRES AUBAINES A PRIX CHAMPION:

BREUVAGE DEL MONTE
ANANAS ET ORANGE OU ANANAS ET PAMPLEMOUSSE
BOITE 48 ONCES **.46**

MAYONNAISE KRAFT
JARRE 16 ONCES **.79**

THE SALADA
ORANGE PEKOE
BOITE 80 SACHETS **.99**

PRUNES VALLEY GOLD
MEDIUM
FORMAT 1 LIVRE **.65**

PARIS PATE
PATE DE FOIE
BOITE 3 ONCES **.27**

ALIMENTS GERBER
SAVEURS ASSORTIES
POUR BEBES JARRE 4 1/2 ONCES **.21** POUR ENFANTS JARRE 7 1/2 ONCES **.29**

POULET DESOSSE
ESTA
BOITE 7 ONCES **.75**

COUCHE FLUSH A BYE
GRANDE FORMAT DE 60 **3 29** MEDIUM FORMAT DE 60 **3 29**

SPAGHETTI HEINZ
SAUCE TOMATE ET FROMAGE
BOITE 8 ONCES **.26**

POUDING INSTANTANE
ROYAL SAVEURS ASSORTIES
BOITE 3 1/2 ONCES **.30**

MELANGE A PIZZA
GATTUSO FARINE
FORMAT 6 ONCES **.27**

CONFITURE DE FRAMBOISES
PURE KRAFT
BOCAL 9 ONCES **.66**

MELANGE A HOT DOG
POGO
FORMAT 16 ONCES **.72**

BISCUITS CHRISTIE
ROULES AUX DATTES OU NEWTON AUX FIGUES
FORMAT 16 ONCES **.85**

SAUCE A LA VIANDE
GATELLI
BOITE 14 ONCES **.48**

BISCUITS CHRISTIE
OREO OU SOCIAL TEA
FORMAT DE 12 ET 14 ONCES **.75**

SAUCE HOT CHICKEN
ESTA
BOITE 14 ONCES **.27**

LAMES GILLETTE
ACIER INOXIDABLE
FORMAT 5 LAMES **.77**

PATES ALIMENTAIRES
GATELLI SPAGHETTI OU SPAGHETTI
BOITE 5 LIVRES **1 59**

EAU MINERALE
MONTCLAIR
CONTENANT 30 ONCES **.39**

PATATES INSTANTANEEES
SHIRIFF
BOITE 18 ONCES **1 02**

PAPIER CELLOPHANE
SARAN WRAP LARGEUR 12 POUCES
ROULEAU DE 100 PIEDS **.89**

JUS DE TOMATES
PROVIGO FANTAISIE
BOITE 19 ONCES **.25**

PATATES FRITES
CONGEELES VALLEY FARM JULIENNES
SAC 2 LIVRES **.25**

CREME GLACEE
PROVIGO SAVEURS ASSORTIES
CARTON 3 CHOPINES **.89**

GATEAUX VACHON
JOS & LOUIS OU DEMI-LUNE VANILLE
BOITE DE 6 **.87**

MAIS EN GRAINS
CHOIX
BOITE 12 ONCES **.38**

FEVES COUPEES
JAUNES OU VERTES
BOITE 14 ONCES **.29**

MACEDOINE CHOIX
BOITE 19 ONCES **.35**

LIQUEURS SAVEURS ASSORTIES
BOUTEILLE 26 ONCES **.34**

SALADE DE FRUITS FANTAISIE
BOITE 28 ONCES **.70**

CERISES ROUGES
BOCAL 12 ONCES **1 29**

JAVEL CONCENTRE
GALLON 128 ONCES **.69**

ADOUCCISSEUR DE TISSU
GALLON 128 ONCES **1 28**



Les conseils pratiques de Soeur Berthe

SERIE NO: 13

Mesurez le sirop de maïs dans une tasse-mesure huilée en facilité l'écoulement, ne pas se servir de cette méthode si le sirop doit être ajouté à des blancs d'œufs battus.

Le sirop de maïs contribue à prévenir la cristallisation dans les barbons et à y retenir l'humidité.

Une solution de fécule de maïs cuite sur un feu vif risque de brûler si on ne la remue et la surveille constamment.

Il est très important pour qu'une sauce à base de roux soit réussie de faire cuire parfaitement la farine avec le beurre avant d'ajouter le liquide.

Le burin vaut un chien de garde

par René LAGACE

Une plaie qui faisait mourir les membres de la sûreté municipale de Québec est en train de se cicatriser depuis que l'opération Volcan a été lancée, au début du mois de mai, lors de la Semaine de la police.

En effet, l'inspecteur Gérard Maheu, en charge des relations publiques de la sûreté municipale de Québec, nous a déclaré qu'aucun vol avec effraction n'a été signalé dans les centaines de foyers où le burin a été utilisé pour marquer de façon indélébile les objets de valeur, des plus petits aux plus gros... y compris les meubles, le réfrigérateur, le téléviseur, les bijoux, etc.

Et, d'ajouter l'inspecteur, au lieu de recevoir des plaintes de vol avec effraction sept à 10 fois par jour, la SM n'en enregistre qu'une ou deux maintenant.

Les voleurs ont compris que la SM peut maintenant identifier tout objet volé qui est entre les mains des voleurs ou des receleurs... et même de citoyens qui achètent à vil prix des objets de valeur.

La SM dispose de 50 burins, qui peuvent être empruntés par les citoyens de la ville de Québec en appelant à l'escouade de police jeunesse-relations publiques au numéro 694-6260. Un agent est toujours disponible pour donner les renseignements et les instructions nécessaires pour l'utilisation des burins.

L'inspecteur souligne qu'il faut parfois préparer une liste d'attente. De plus, il faudra de cinq à six ans pour que l'opération antivol soit complétée.

"Québec est la première grande ville de la province

de Québec à lancer une telle opération d'envergure. Elle ne se limite pas seulement aux demeures privées, mais à tous les commerces et industries."

L'opération a été instituée par la Sûreté du Québec, qui prête les burins aux municipalités qui en font la demande. Déjà une demi-douzaine de municipalités de la région immédiate de Québec ont profité de cette offre.

Plus de 500 citoyens se sont prévalus de l'utilisation des burins. Et il y en a plus de 40 sur une liste d'attente. Plusieurs des appareils sont maintenant disponibles, selon le sergent Ronald Cayer de l'escouade police-jeunesse. Durant le jour, l'agent Nicol Marcotte peut livrer les appareils et donner les instructions aux citoyens, tandis que l'agent Serge Parent prend la relève durant la nuit.

L'opération consiste à inscrire sur les objets de valeur soit le numéro de permis de conduire ou d'assurance sociale des propriétaires. On préfère le permis de conduire car en l'espace de quelques secondes, les autorités policières peuvent obtenir l'identité du propriétaire en communiquant avec les postes de police ou avec le bureau des véhicules-moteurs du gouvernement provincial. Lorsqu'il s'agit de

l'assurance sociale, la police qui a récupéré du butin doit écrire à Ottawa avant d'identifier la victime d'un vol. Et le permis de conduire est aussi idéal parce que tout citoyen doit signaler immédiatement au bureau des véhicules-moteurs tout changement d'adresse tandis que cela n'est pas nécessaire pour la carte de sécurité sociale.

Les voleurs savent à quoi s'en tenir avant de tenter un cambriolage chez une personne "protégée", car les demeures ou les édifices portent fièrement dans la vitre d'une porte ou d'une fenêtre une enseigne jaune orange très voyante qui signale que le propriétaire a été assez intelligent pour les décourager de commettre un crime. L'inspecteur rappelle avec

fierté qu'aucun des foyers "identifiés" n'a été visité à venir jusqu'à maintenant par des cambrioleurs.

Il ne faut que 30 secondes pour inscrire son identité sur les objets de valeur, de dire l'inspecteur Maheu. Et cette inscription, même si les cambrioleurs tentent de l'effacer, est toujours facile à repérer à l'aide de rayons infrarouges.



Le Soleil, André Boucher

Le burin est utilisé pour marquer de façon indélébile les objets de valeur, des plus petits aux plus gros... y compris les meubles, le réfrigérateur, le téléviseur, les bijoux, etc. Ici, un agent de la sûreté municipale explique la façon d'inscrire le numéro d'assurance sociale sur une bicyclette, lors de l'opération "Volcan".

COURREGES



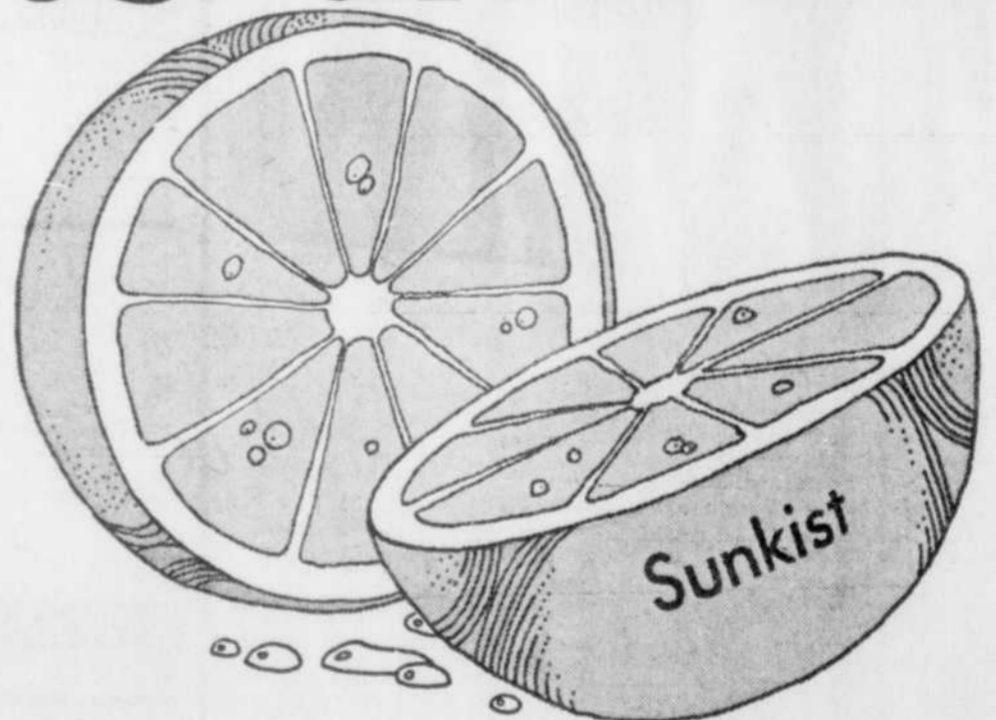
**C'est nouveau...
C'est sensationnel... C'est ici...**

Les premiers colis de la collection automne-hiver de Courrèges viennent juste d'arriver et c'est du Courrèges à son meilleur! Les couleurs, les styles, les tissus de ce nouveau groupe de "sweaters", jupes, pantalons et robes sont extraordinaires. Nous pensons que vous aimeriez être les premières à les voir. Arrêtez-vous!

Danielle Morali

Boutique Courrèges - Place Ste-Foy, Québec - 651-9386

L'Orange d'Été Sunkist® est arrivée!



Achetez-la maintenant et économisez 15¢

Rien n'est plus rafraichissant qu'une valence Sunkist. Au verre, en sections, ou en salade. En jus ou en tranches, l'orange d'été est un vrai délice. Cet hiver, pendant que vous pelletiez la neige, que vous geliez aux arrêts d'autobus et que vous étiez enrhumé, l'orange d'été se

dorait au soleil de la Californie. Pendant que vous fétiez Noël et la Nouvelle Année, l'orange d'été de SUNKIST poussait, mûrissait, devenait plus grosse, plus juteuse, plus sucrée. Maintenant qu'elle est mûre à point, nous vous la présentons toute fraîche.

Elle est arrivée chez votre épicier. La délicieuse orange d'été de SUNKIST. Pour vous en régaler, voici un coupon valant 15 cents à l'achat d'un sac de 4 lb ou d'une douzaine d'oranges valences Sunkist.

Sunkist est une marque déposée de Sunkist Growers, Inc. 14130 Riverside Drive, Sherman Oaks, Calif. © 1975

75-73-C

Rabais de 15¢



Sur l'achat d'au moins un sac de 4 lb ou une douz. d'oranges valences marque Sunkist.

À L'ACHAT: Ce coupon vous sera remboursé à sa valeur nominale plus 15¢ pour frais de manipulation, pourvu que les termes de l'offre soient respectés. Toute utilisation contraire aux règles vous devra produire, sur demande, des factures comme preuve d'achat. Ce stock suffisant pour couvrir les coupures présentées pour rachat. Le consommateur devra payer la taxe de vente, s'il y a lieu. Offre valable au Canada seulement. Le coupon est nul, s'il est déjà remboursé ou utilisé. Valable au comptant 12/31, valide au terminus le 31 décembre 1975. Ce coupon n'est pas transférable. Limite: 1 coupon par achat. Postez tout les coupons pour remboursement à Sunkist Growers, Inc. CP 3000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E3L 4L3.

SUNKIST EST UNE MARQUE DÉPOSÉE DE SUNKIST GROWERS, INC. UNE COOPÉRATIVE.

Pollack

MAIL ST-ROCH, SAINTE-FOY, GALERIES CHAGNON LEVIS



**vente
3 jours
Epargnez 10⁰⁰**

Nouveaux styles de perruques des créateurs newyorkais. Facile d'entretien, frisées en permanence.

3 MODELES ILLUSTRES
Vaste choix de teintes

Rég. 24.98 pour **14⁹⁸**

NON ILLUSTRES: "Tout-Aller"
"Ingrid"
"Frisson"

Petites perruques courtes légèrement bouffées.
à l'arrière, haute sur le sommet.
Entièrement bouclée

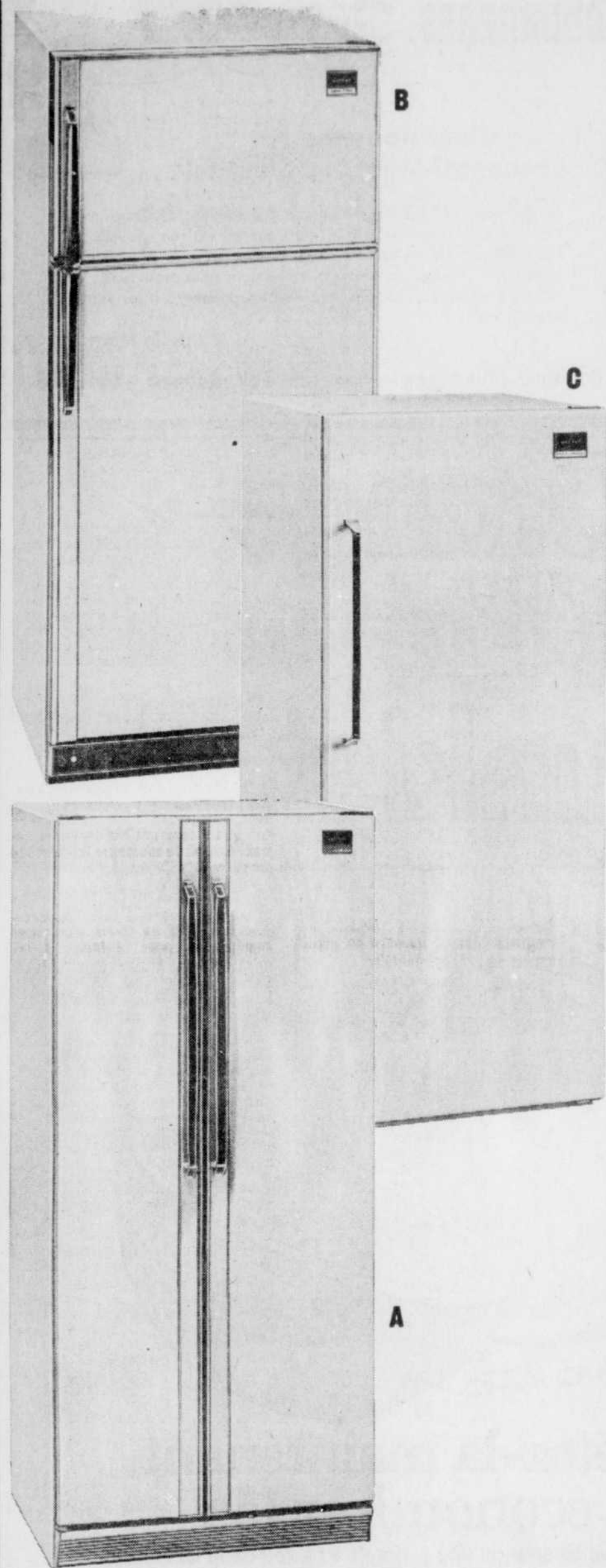
COMMANDES POSTALES OU TELEPHONIQUES NON ACCEPTÉES

Mail St-Roch, Chapeaux dames, rayon 340, 2e étage,
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur

mode au logis Pollack

MAIL ST-ROCH SEULEMENT

MOFFAT
Un achat sûr...



Réfrigérateur 'Le Gourmet' à deux portes verticales

Un côté réfrigérateur sans givre d'une capacité de 17 pi. cu. et l'autre congélateur de 248 lb. 4 étagères intérieures en verre, légumier/garde-viande convertible. Profitez de ce spécial pour vous procurer un appareil de qualité doté des caractéristiques les plus modernes.

Spécial
\$899⁹⁹

Le 'Maître D' 300' fabrique les glaçons automatiquement

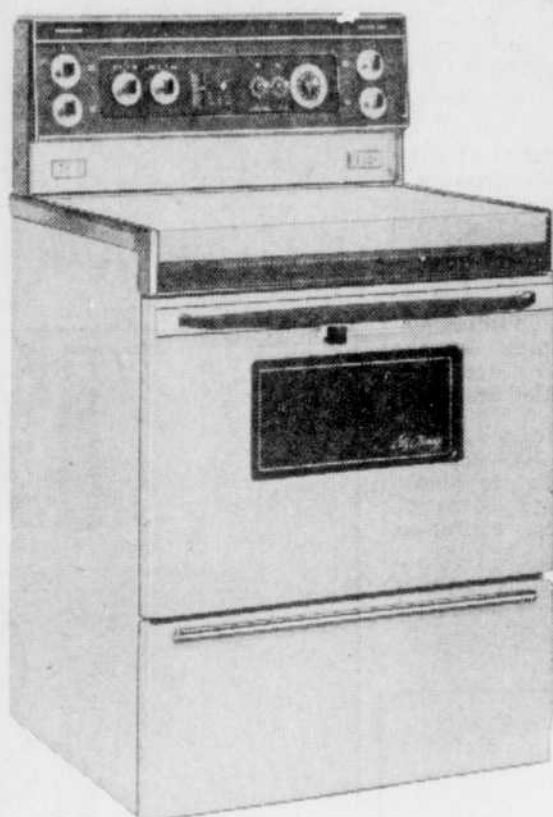
Réfrigérateur sans givre d'une capacité de 16.2 pi. cu. et congélateur de 143 lb autonome dans la partie supérieure. Étagères ajustables dans la porte, garde-beurre électrique, deux légumiers de porcelaine plus un garde-viande.

Spécial
\$689⁹⁹

Réfrigérateur standard 'Le Zenith' à un prix imbattable !

Réfrigérateur à dégivrage ordinaire d'une capacité de 10.3 pi. cu. avec congélateur de 42 lb. 2 étagères ajustables sur 10 positions et légumier de porcelaine.

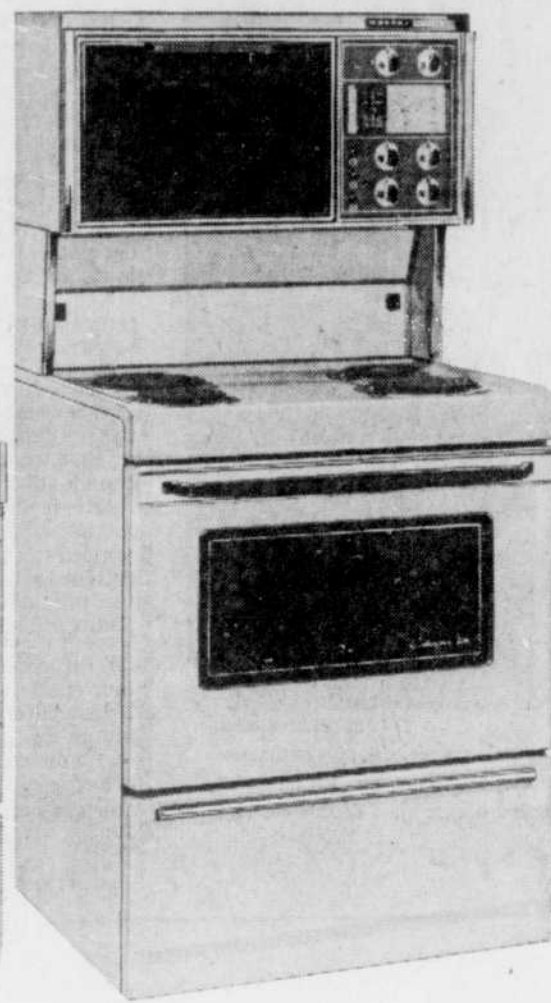
Spécial
\$239⁹⁹



Cuisinière électrique 'Epicure' avec four à autonettoyage

Cuisson facile sur plaque. Boutons de commande à insertion noire, guide de cuisson. Rôtisserie. Horloge automatique et chronomètre. L'article favori de la cuisinière émérite offert à très forte réduction.

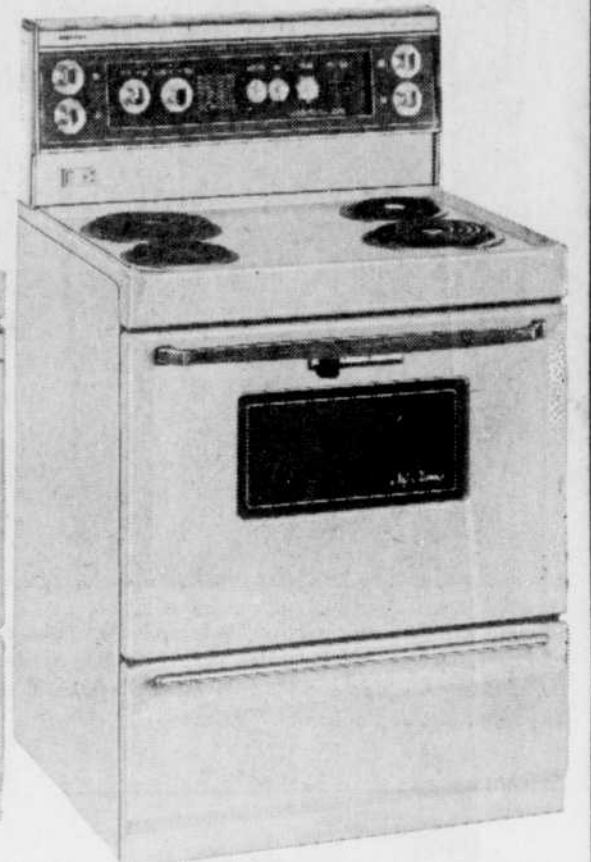
Spécial
\$899⁹⁹



Le 'Gourmet 200' surmonté d'un gril broche pratique

Un air futuriste... et plein de bon sens avec le gril et broche au niveau des yeux. Four à nettoyage continu, guide de cuisson, horloge automatique et chronomètre, 2 éléments de 8" et 2 de 6". Élément pour mijotage.

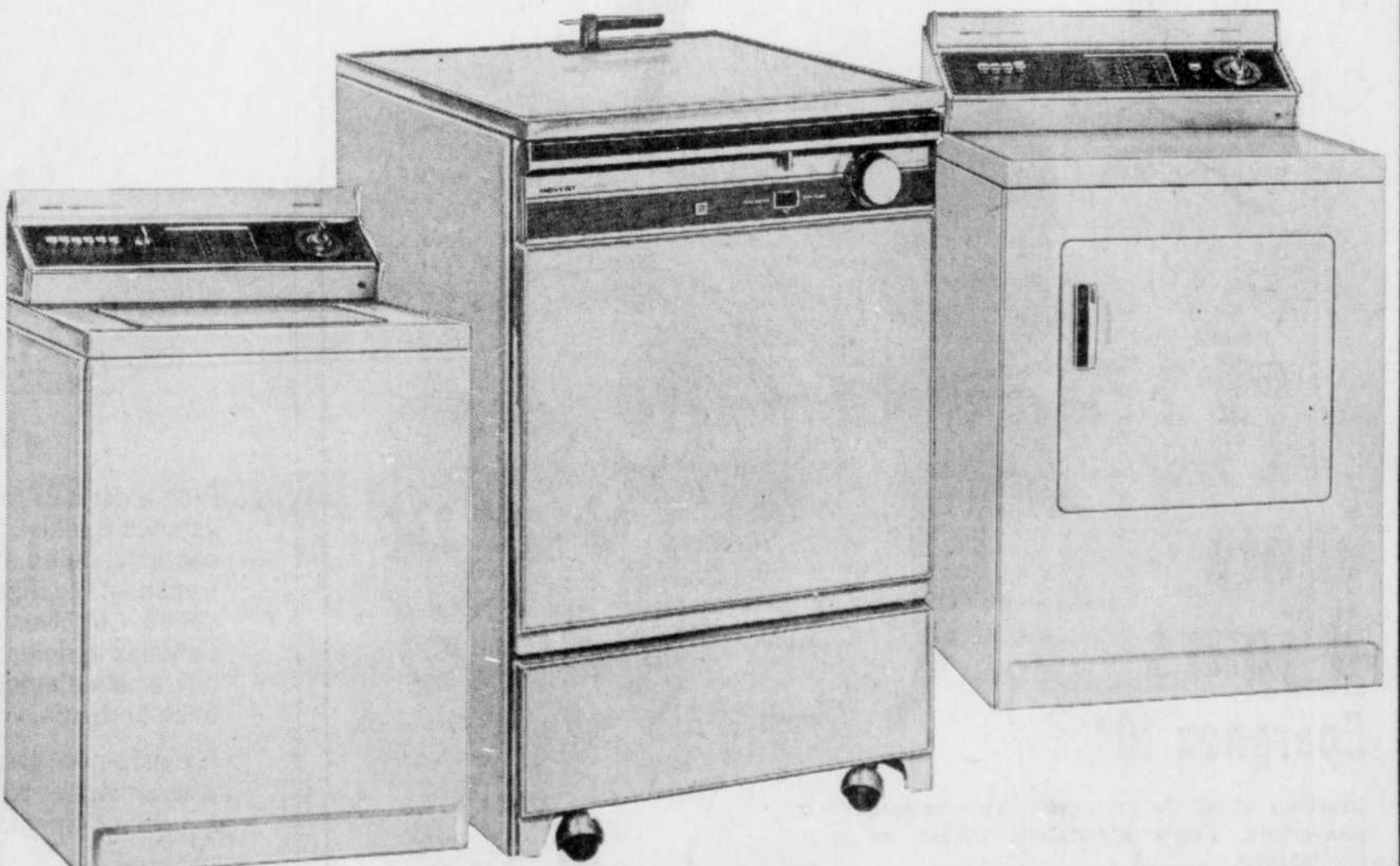
Spécial
\$589⁹⁹



Modèle 'Le Provençal 300' à chic revêtement de verre

Tous les éléments indispensables à la cuisinière affairée: four autonettoyant, rôtisserie, horloge, minuterie automatique du four et chronomètre et élément pour mijotage.

Spécial
\$499⁹⁹



Laveuse de luxe, modèle 'Originale 900'

Agitateur "Spiralator" exclusif à Moffat avec fonctionnement à 2 vitesses. Collecteur de charpie, réglage infini du niveau de l'eau. Distributeur d'assouplissant et tasse pour javellisant.

Spécial
\$469⁹⁹

'Le Gourmet Transformable', le lave-vaisselle supérieur

Muni de commande à cadran, témoin lumineux de fonctionnement, chauffe-assiette et fonctionnant sur 8 cycles. Dessus de formica, intérieur en "DURA-GUARD" et distributeurs jumelés pour détergent.

Spécial
\$499⁹⁹

Sécheuse automatique, modèle 'Originale 900'

Choix complet de cycles, éclairage intérieur, tambour de séchage de porcelaine, lampe spéciale donnant au linge une fraîche senteur. Procurez-vous la paire, laveuse et sécheuse à ces prix hors-pair.

Spécial
\$289⁹⁹